

LES INFOS DE LEO

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD DE NOBLAT

NUMÉRO 52 - Juillet 2026

ELECTIONS

**Le trombinoscope de vos élus
municipaux et communautaires !**

ALSH PÉRISCOLAIRE

**La Fabrik des P'tits Miaulétous
prend vie !**

TRAVAUX

**Requalification de l'îlot de
l'ancien hôpital**

Marché

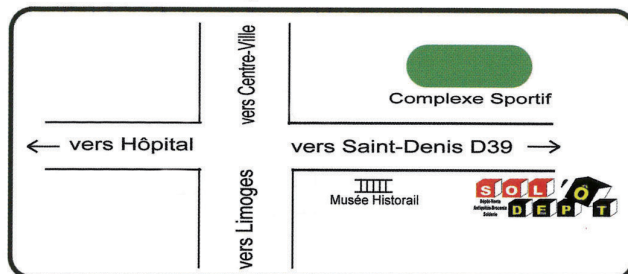
Nouvelle formule gourmande !

Grand Saint-Léonard

Des expositions nombreuses

SOL'Ô DEPÔT

Meubles, Electroménagers, Loisirs, Décoration, Jardin... Lots d'usines, Faillites, Fins de séries



54 rue de Beaufort SAINT-LEONARD
05.55.69.74.07 / 06.76.74.92.61

www.solodepot.fr



Du Mardi au Samedi

10H-12H

14H30-19H

Dimanche

14H30-19H



ESPACE LITERIE
Sommiers
et Matelas Neufs

ETS SENÉJOUX

AMBULANCES & POMPES FUNÈRES

Une famille au service des familles



17 rue du 11 novembre
87400 SAINT LÉONARD DE NOBLAT



05 55 56 30 30



TOUT transport sanitaires*



NOS SERVICES FUNÉRAIRES

- Organisation complète des obsèques
- Cérémonies personnalisées
- Chambre funéraire
- Magasin et articles funéraires
- Monuments funéraires
- Nettoyage et entretien de sépultures



**LE CHOIX
FUNÉRAIRE**

Une famille au service des familles



www.pompesfunebressenejoux.fr

✉ pfsenejoux@orange.fr

DEUX AGENCES À VOTRE SERVICE



**SAINT LÉONARD
DE NOBLAT**

17 rue du 11 novembre
05 55 56 30 30



EYMOUTIERS

21 avenue de la Paix
05 55 69 11 39



ÉCOUTE &
BIENVILLANCE



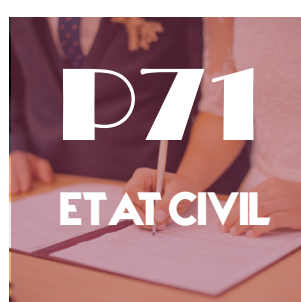
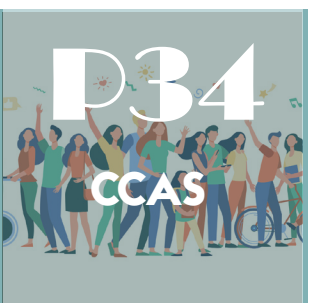
DISPONIBILITÉ
24h/24 - 7j/7



PROFESSIONNALISME
& DIGNITÉ

* Transport sanitaire assis, allongé, conventionné ou privé.

SOMMAIRE NUMIÉRO 51 - 2026



Mentions légales :

Directeur de publication : Alain Darbon, Maire de Saint-Léonard de Noblat.
Publicités : service communication de la mairie de Saint-Léonard de Noblat et commerces.
Mise en page : service communication de la mairie de Saint-Léonard de Noblat.
Photos : droits réservés pour les ayants droit identifiés ou non
(reproduction interdite sans autorisation préalable).
Tirage : 3 200 exemplaires
Impression : GDS Imprimeurs, 55, rue Nicolas Appert, 87280 Limoges
Dépôt légal : juin 2026
ISSN : 1141 - 491X
Ce magazine municipal est téléchargeable depuis le site web de la ville : www.ville-saint-leonard.fr/ma-ville/bulletin-municipal



Suivez-nous sur Facebook®
et sur Instagram®
@Ville de Saint-Léonard

CONTACTS - SERVICES MUNICIPAUX



Syndicat Vienne Combade

2, route des bois de Farebout
Téléphone : 05 55 35 42 02

Régie Municipale Électrique

(24h/24 et 7j/7)
Chemin du Panaud - 05 55 56 00 19
regie@ville-saint-leonard.fr
www.regie-electrique-saint-leonard.com

Bibliothèque municipale «Georges-Emmanuel Clancier»

Place Denis-Dussoubs
05 55 56 76 87
bibliotheque.municipale@ville-saint-leonard.fr
www.bibliotheque-st-leonard-de-noblat.fr
 @bibliothèquestleonard

Cinéma municipal «REX»

Salle des conférences
cinemarex@ville-saint-leonard.fr
www.cinemasaintleonard.fr
 @CinemaRexSaintLeonard

Mairie de Saint-Léonard de Noblat
Place du 14-Juillet (87400)
05 55 56 00 13

accueil@ville-saint-leonard.fr
www.ville-saint-leonard.fr
 @ville de Saint-Léonard de Noblat

Horaires :

Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 17h

État civil : 05 55 56 00 13
Élections, cimetière : 05 55 56 91 97
Police Municipale : 05 55 56 92 04
Urbanisme : 05 55 56 92 08
Voirie : 05 55 56 10 90
Communication : 05 55 56 92 03
Périscolaire : 05 55 56 92 10

A 16 ans, on n'oublie pas le recensement !

Le recensement est une démarche obligatoire pour tous les jeunes Français à l'âge de 16 ans.

Cette démarche permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans et est nécessaire pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté, elle-même obligatoire.

Pour se faire recenser, présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille de l'enfant à recenser. Une attestation de recensement vous sera remise, indispensable pour la JDC et pour s'inscrire à des examens comme le baccalauréat ou le permis de conduire.

N'attendez pas pour accomplir cette formalité !



"Soyez assurés de l'engagement total de l'ensemble de vos élus et des services pour être à la hauteur de la confiance que vous nous avez accordée."

Chères Miaulétones, chers Miaulétois,

Les élections municipales se sont déroulées le 15 mars dernier. À travers ce scrutin, vous avez une nouvelle fois exprimé votre confiance à la liste « Avec vous, continuons, pour Saint-Léonard » que je conduisais. Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre mobilisation et pour le soutien que vous nous avez accordé. **Cette confiance renouvelée** nous touche profondément et constitue une responsabilité que nous mesurons pleinement. En nous accordant 1474 voix (Pour mémoire : 1165 en 2014 puis 1181 en 2020), le résultat des urnes est sans appel. Aussi, avec mes colistières et mes colistiers, **nous tenons à remercier très chaleureusement toutes les électrices et tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance**. La liste emmenée par Xavier PIERRARD a permis une véritable **expression démocratique** (même si nous pouvons nous interroger sur la motivation d'une partie des candidats figurant sur cette liste puisque cinq ont déjà démissionné du conseil municipal à l'issue de leur nomination). Si nous avons recueilli une large majorité, nous devons aussi entendre les autres attentes.

Nous avons accueilli votre confiance renouvelée avec lucidité et humilité en nous mettant instinctivement une grande mais saine pression qui nous invite à redoubler d'efforts pour continuer. Gratitude en ce que cela vient récompenser douze ans d'un intense travail au service des Miaulétois avec comme **seule boussole le bien-vivre à Saint-Léonard de Noblat, de la petite enfance au bel âge**. Gratitude aussi pour la formidable équipe d'élus amoureux de Saint-Léonard de Noblat qui m'entoure et contribue à la réussite de notre action **sans oublier l'engagement et la compétence des agents du service public communal sans quoi rien ne serait possible**.

C'est avec humilité, fierté et détermination que j'entame ce troisième mandat. Depuis le début de mon engagement, j'ai toujours eu à cœur de servir notre commune avec proximité, disponibilité et exigence. Aujourd'hui encore, cette volonté reste intacte : continuer pour Saint-Léonard de Noblat, rester attentif à vos besoins et agir dans l'intérêt de tous dans un cadre administratif et surtout financier contraint.

L'équipe municipale qui m'accompagne est à l'image de notre ville : engagée, diverse et tournée vers l'avenir. Certains élus poursuivent leur action à mes côtés, forts de l'expérience acquise au cours des précédents mandats. D'autres font leur entrée au sein du conseil municipal, avec enthousiasme et dynamisme. Cette complémentarité, entre expérience et renouveau, est une véritable richesse. Elle nous permettra d'aborder les années à venir avec une vision à la fois solide et ouverte, toujours guidée par le sens du collectif et du service public. Mon équipe et moi-même sommes des citoyennes et des citoyens qui aimons notre ville et partageons une volonté commune : donner de notre temps pour améliorer votre quotidien. **Notre boussole, c'est l'intérêt général et notre plan d'actions s'articule autour de priorités : les services publics, le maintien et le développement de l'activité économique, la santé et l'inclusion tout en maintenant notre cadre de vie** (sûreté, sécurité et environnement).

Vous pourrez découvrir l'ensemble des élus municipaux ainsi que leurs délégations dans ce magazine. Cette organisation a été pensée pour garantir efficacité, clarté et proximité dans l'action municipale, pour que chacun puisse identifier facilement ses interlocuteurs. **Les projets à mener sont nombreux et les défis à relever importants**, mais notre motivation est entière. Nous continuerons à œuvrer **pour améliorer votre cadre de vie, accompagner les familles, soutenir nos associations, valoriser notre patrimoine et préparer l'avenir de notre commune**.

avec ambition et responsabilité. Dans un contexte où **les besoins et exigences de nos concitoyens augmentent, les moyens financiers diminuent, le cadre normatif nécessaire nous contraint,** nous resterons mobilisés, unis et déterminés à agir avec sérieux, dynamisme, solidarité et transparence.

Saint-Léonard de Noblat est une commune vivante, riche de ses habitants, de ses initiatives et de ses valeurs. C'est ensemble, les uns avec les autres, que nous continuerons à la faire grandir et à construire son avenir. **L'équipe municipale est heureuse de pouvoir bénéficier de l'énergie, des expertises et des compétences de nombre d'entre vous qui avez à cœur de vous impliquer dans la vie locale. Une fois de plus, je salue chaleureusement et remercie vivement toutes les personnes (bénévoles, acteurs publics ou privés, ...) qui contribuent au dynamisme de notre belle cité.** L'effort collectif est essentiel pour la vie locale, c'est important pour une société sereine et tolérante.

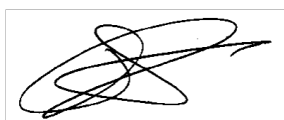
Avant de conclure, je vous rappelle qu'il est nécessaire de **respecter les règles d'usage du bien vivre ensemble** : stationnement, heures de tonte, divagation des animaux domestiques, ...bref tout ce qui concourt à rendre la vie en communauté agréable.

Dans l'attente de nous retrouver pour partager des moments agréables, apprécions le bonheur de vivre à Saint-Léonard de Noblat. Je vous souhaite une bonne lecture et un agréable été. Qu'il vous offre le temps nécessaire au repos, aux plaisirs de la découverte, aux joies de la convivialité et à la douceur de vivre ... ensemble !

Avec mon fidèle dévouement,

Le Maire et Président de la Communauté de Communes,

Alain DARBON



Bon à savoir !

Monsieur Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Secrétariat : 05 55 56 00 13
accueil@ville-saint-leonard.fr

Le Saviez-Vous ?

Jusqu'en 2014, les indemnités des élus étaient fixées au maximum. Suite aux élections de mars 2014, les élus ont décidé de les diminuer.

	Avant 2014	Après 2014
Maire	55% de l'indice brut majoré de 15%	51% de l'indice brut non majoré
Adjointes	21% de l'indice brut majoré de 15%	19% de l'indice brut non majoré

La majoration possible de 15 % est due au fait que Saint-Léonard de Noblat est chef-lieu de canton. L'assemblée nationale a récemment voté que sans délibération les indemnités des élus seraient automatiquement fixées au maximum. Pour cette nouvelle mandature, les élus du groupe majoritaire ont de nouveau fait le choix de diminuer leurs indemnités. Ainsi, le conseil municipal réuni en séance plénière le 16 avril 2026, a voté à l'unanimité les indemnités suivantes :

	Indemnités brutes mensuelles maximales prévues par la loi	Indemnités brutes mensuelles	Ecart mensuel
Maire	2755,89 €	2096,37 €	- 659,52 €
Adjointes (× 8)	1102,35 €	781,00 €	- 321,35 €
Conseillers délégués (x4)		328,84 €	+328,84 €

Ces indemnités brutes sont soumises à des charges et sont imposables. La loi ne prévoit pas d'indemnités pour les conseillers délégués. Elle autorise à attribuer toute ou partie de l'enveloppe disponible si le Maire et les adjointes décident de ne pas percevoir le montant maximum auquel ils pourraient prétendre (ce qui est le cas à Saint-Léonard de Noblat). Cela permet d'une part une plus grande équité entre les élus et d'autre part de prendre en compte l'investissement et les responsabilités de chaque élu. Rappelons que pour pouvoir s'engager efficacement dans leurs fonctions, les élus encore en activité professionnelle, doivent souvent aménager (en accord avec leur employeur – temps partiel) leur emploi du temps car beaucoup de réunions ont lieu en journée.

Une économie annuelle de 22 979,52 € sur le budget communal !

Enveloppe financière totale qui pourrait être octroyée : 138 896,28 €

Enveloppe financière qui sera utilisée : 115 916,76 €

En fonctionnement annuel, cette économie correspond, par exemple, à une augmentation de la fiscalité locale de près de 1 %. Elle permet, par exemple, de financer une grande partie (2/3) du salaire annuel (charges comprises) d'un agent (dans les écoles, services techniques ...). Cela correspond aussi à peu près au coût du transport (18 k €) à la personne proposée par le CCAS et organisé par l'EBE NoblAtout.

VIE MUNICIPALE



Alain DARBON
Maire
Président du CCAS
Président du
Conseil Communautaire



Lionel LEMASSON
1^{er} adjoint
Affaires générales - Finances -
Affaires scolaires
Membre du bureau communautaire
Président du
Syndicat Vienne Combade



Estelle DELMOND
2^{ème} adjointe
Coordination des associations et
animations - Sport - Camping -
Grands Événements
Conseillère Communautaire



Alain PÉRABOUT
3^{ème} adjoint
Urbanisme - Travaux - Voirie -
Numérique - Cadre de vie
Conseiller Communautaire



Monique BLONDEL
4^{ème} adjointe
Commerces - Artisanat -
Animation du Centre-Ville
Conseillère Communautaire



Alain GABEAU
5^{ème} adjoint
Culture - Patrimoine
Conseiller Communautaire



Marie-Josèphe PERY
6^{ème} adjointe
Social - Aide aux familles, à la
jeunesse et à la personne
Vice présidente du CCAS
Conseillère Communautaire



Jean SURROCA
7^{ème} adjoint
Attractivité - Vie économique -
Agriculture
Conseiller Communautaire



Bernadette LACOUTURE
8^{ème} adjointe
Réseaux secs - Éclairage public -
Barrage de Beaufort
Présidente de la Régie municipale
électrique -
Conseillère Communautaire



Thierry BELLANGEON
Conseiller délégué
Suivi des équipements sportifs,
décorations festives et appui aux
grands événements



Antoine MOREAU
Conseiller délégué
Jeunesse - Europe -
Communication



Colette BAGNAUD
Conseillère déléguée
Accompagnement à la personne



Nicolas DUGELAY
Conseiller délégué
Développement durable
Vice-président du
PETR Monts et Barrages



Michaela CARPENET
Conseillère Municipale



Laurence JALOUNEIX
Conseillère Municipale



Aurélie BOULESTEIX
Conseillère Municipale



Christelle MIMPONTEL
Conseillère Municipale



Suzette JULY
Conseillère Municipale



Ludovic LISSANDRE
Conseiller Municipal



Philippe ROUGERIE
Conseiller Municipal

Groupe
" Un nouvel élan pour Saint-Léonard de Noblat"



Xavier PIERRARD
Conseiller Municipal
Conseiller Communautaire



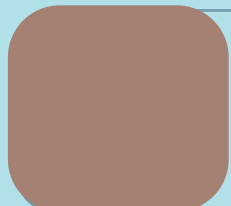
Aurélie MONTAZAUD
Conseillère Municipale



Isabelle GONCALVES
Conseillère Municipale



Gilles VIGNAUD
Conseiller Municipal



Daniel CADET
Conseiller Municipal



Arnaud LEBLANC
Conseiller Municipal

Elue municipale déclarée indépendante



Élodie ALASSONIÈRE
Conseillère Municipale

Résultats des élections municipales du 15 mars 2026 (un seul tour)

Alors que le taux national de participation du 1er tour des élections municipales s'est élevé à 57,1 %, la participation à Saint-Léonard de Noblat était de 68,9 % (contre 73,5 % en 2014 et 50,9 % en 2020 – début de la crise covid19). Les Miaulétois se sont donc mobilisés davantage que les Français.

	TOTAL		Bureau 1 salle des fêtes		Bureau 2 - Salle des conférences		Bureau 3 - Cantine municipale		Bureau 4 Ecole du pont	
Inscrits	3324		782		921		772		849	
Abstentions	1033		254		295		230		254	
Votants	2291	68,9%	528	67,5%	626	68,0%	542	70,2%	595	70,1%
Blancs	66	2,9%	13	2,5%	21	3,4%	20	3,7%	12	2,0%
Nuls	81	3,5%	20	3,8%	11	1,8%	20	3,7%	30	5,0%
Exprimés	2144	64,5%	495	63,3%	594	64,5%	502	65,0%	553	65,1%
Abstentions			254		295		230		254	
AVEC VOUS, CONTINUONS, POUR SAINT-LEONARD Alain DARBON	1474	68,75%	359	72,5%	398	67,0%	348	69,3%	369	66,7%
UN NOUVEL ELAN POUR SAINT- LEONARD Xavier PIERRARD	670	31,25%	136	27,5%	196	33,0%	154	30,7%	184	33,3%

Pour Saint-Léonard de Noblat, le conseil municipal est composé de 27 personnes (ce nombre est lié au nombre d'habitants). Le conseil communautaire comprend, quant à lui, 33 conseillers communautaires dont 10 sont issus du conseil municipal de notre ville. La répartition du nombre de sièges municipaux et communautaires repose sur une prime majoritaire et une répartition proportionnelle (article L. 262 du code électoral). La liste arrivée en tête se voit attribuer 50 % des sièges à pourvoir (14 dans le cas de notre ville), les sièges restants sont répartis entre les listes selon la règle de la plus forte moyenne.

La liste « Avec vous, continuons, pour Saint-Léonard » emmenée par monsieur Alain DARBON (maire sortant) a obtenu 1474 voix soit 68,75 % des suffrages exprimés. Cette liste a donc obtenu 23 sièges au conseil municipal et 9 au conseil communautaire. Selon l'ordre de cette liste, ont été élus :

1. Alain DARBON	7. Alain GABEAU	13 Antoine MOREAU	19. Gilles VIGNAUD
2. Estelle DELMOND	8. Michaela CARPENET	14. Colette BAGNAUD	20. Laurence JALOUNEIX
3. Lionel LEMASSON	9. Thierry BELLANGEON	15. Nicolas DUGELAY	21. Arnaud LEBLANC
4. Monique BLONDEL-BREUIL	10. Bernadette LACOUTURE	16. Suzette JULY	22. Christelle MIMPONTEL
5. Alain PERABOUT	11. Jean SURROCA	17. Philippe ROUGERIE	23. Ludovic LISSANDRE
6. Marie-Josèphe PERY	12. Aurélie BOULESTEIX	18. Aurélie MONTAZAUD	

(en gras : les conseillers communautaires)

La liste « Un nouvel élan pour Saint-Léonard » conduite par monsieur Xavier PIERRARD a recueilli 670 voix soit 31,25 % des suffrages exprimés. Cette liste a donc obtenu 4 sièges au conseil municipal et 1 au conseil communautaire. Selon l'ordre de cette liste, ont été élus :

1. Xavier PIERRARD	2. Elodie ALASSONIERE	3. Jean-Marie BOUCHERON	4. Naïa VILLAIN
--------------------	-----------------------	-------------------------	-----------------

Avant le premier conseil municipal (conseil d'installation), Mme Naïa VILLAIN a démissionné. Considérant l'ordre de la liste, c'est M. Raphaël DUCHIER qui a été nommé. Lui-même a immédiatement fait savoir son souhait de ne pas siéger. C'est donc Mme Christiane MENARD qui s'est vue désignée. Lors du 1er conseil municipal : M. BOUCHERON et Mme MENARD étaient absents. Ensuite, l'un et l'autre ont démissionné, c'est M. Nicolas VILLAIN et Mme Isabelle GONCALVES qui ont été nommés, M. VILLAIN a démissionné. A l'heure actuelle, les élus issus de la liste « Un nouvel élan pour Saint-Léonard » sont : M. Xavier PIERRARD, Mme Elodie ALASSONIERE, Mme Isabelle GONCALVES et M. Daniel CADET.

Enfin, Madame Elodie ALASSONIERE a quitté le groupe minoritaire et s'est déclarée indépendante.

Bon à savoir !

Monsieur Le Maire, mesdames et messieurs les adjoints
reçoivent sur rendez-vous.

Secrétariat : 05 55 56 00 13
accueil@ville-saint-leonard.fr

SAINT LEONARD AUTOMOBILES

BARA Julien

Mécanique Multimarque-Carosserie

05 55 56 25 25

2 avenue Gabriel Péri

87400 Saint Léonard de Noblat

sla87@orange.fr

Ouvert du Lundi au Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h
et le Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h



WWW.TOP-GARAGE.FR

Saint-Léonard de Noblat reçoit la Préfète de Nouvelle-Aquitaine

Vendredi 29 mai 2026, Saint-Léonard de Noblat et Alain DARBON, Maire de Saint-Léonard de Noblat et Président de la Communauté de communes de Noblat, avaient l'honneur d'accueillir pour sa première venue en Limousin, Mme Sophie BROCAS, très récemment nommée Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine. Elle était accompagnée notamment de MM. Maurice BARATE, Préfet de la Haute-Vienne, Sylvain PELLETERET, Secrétaire Général des affaires générales de la Région Nouvelle-Aquitaine, et Olivier TENAILLE, Directeur de l'ARS Haute-Vienne.

Après une visite de la Collégiale, lors de laquelle Mme Julie GREZE, guide du Pays d'Art et d'Histoire du pays Monts et barrages, a exposé l'histoire et l'évolution de cet édifice ainsi que ses caractéristiques architecturales. Alain DARBON a expliqué les difficultés, liées en particulier aux coûts importants, d'entretien et de rénovation de ce bâtiment classé d'une part « monument historique-MH » et d'autre part au patrimoine mondial de l'UNESCO. La mise en accessibilité de la Collégiale fut aussi abordée. Naturellement, à proximité de la maison natale de Louis Joseph GAY-LUSSAC, le riche patrimoine bâti de l'ensemble de la cité a été évoqué.

Le Maire-Président a ensuite rappelé brièvement les actions lancées dans le cadre des programmes « petite ville de demain - PVD » et « opération de revitalisation du territoire - ORT » dans lesquels l'intercommunalité et sa ville centre sont engagées. Parmi les projets phares figurent la requalification de l'îlot de l'ancien hôpital. La délégation s'est donc ensuite rendue sur le site à quelques pas de La Collégiale. Après avoir exposé les enjeux de la Maison intercommunale de Santé, Alain DARBON expliquait « Nous avons souhaité localiser cet équipement en centre-ville dans une logique globale de maintien de l'attractivité du centre-bourg. De surcroît, ce choix permet de rénover un bâtiment existant et aussi de ne pas aller urbaniser des surfaces supplémentaires en construisant un bâtiment à l'extérieur du centre-ville ». Des professionnels de santé ont témoigné de la dynamique de la ville en matière de santé mais aussi des besoins. D'abord, le docteur France GAYAUDON : « Nous avons la chance d'avoir un réseau de professionnels de santé qui souhaite



travailler ensemble dans un exercice coordonné. Un tel investissement (la construction d'un bâtiment) n'aurait pas pu être porté en direct par les professionnels de santé ». Ensuite Maxime CUBERTAFON, chirurgien-dentiste a insisté sur le rayonnement territorial « La Communauté de Communes de Noblat est le dernier bastion au-delà de Limoges à l'est du département. Nos patients viennent de très loin, de Guéret par exemple, de Tulle aussi. Sur 6000 patients qui fréquentent le cabinet dentaire installé dans le bâtiment Daniel-Lamazière, 2000 viennent de Creuse ! »

Les travaux de la Maison de Santé (4 000 000 €) sont aujourd'hui soutenus à hauteur de 800 000 € de l'État et 200 000 € de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ils débuteront au cours du mois de juin.

Alain DARBON présentait ensuite les aménagements extérieurs portés par la ville, en lien avec la maison de santé. Un aménagement paysager sur le site de l'ancien hôpital V120 déconstruit, la création d'un ascenseur



urbain, de toilettes publiques et d'une percée vers le centre-bourg. L'aménagement paysager se veut accueillant « une « prairie » dans un centre urbain très minéral » expliquait Alain DARBON. « Il pourra servir de terrain de jeux pour les enfants, de lieu de spectacle de plein air aux beaux jours, aussi » poursuivait-il. Les travaux seront coordonnés avec ceux de la Maison de Santé pluridisciplinaire pour une livraison simultanée.



Pour conclure cette importante rencontre, la Mairie de Saint-Léonard de Noblat confie à la Préfète de Nouvelle-Aquitaine la nécessité de poursuivre les investissements pour le succès de l'opération globale qui comprend également le réaménagement de la salle de fêtes et de l'ancien couvent des Ursulines (aujourd'hui occupé par le Foyer Rural-centre social), tout comme la réorganisation du bâtiment Daniel-Lamazière (ancien hôpital de jour) qui verra son rôle conforté notamment dans le secteur médico-social (prise en charge des handicaps divers notamment). L'appui des partenaires sera primordial pour relever les défis et soutenir Saint-Léonard de Noblat, poumon de ce territoire rural qui rayonne bien au-delà des frontières municipales et intercommunales. Il s'agit d'aménagement du territoire !



05 55 36 49 46
SAINT LEONARD DE NOBLAT

Le président de la région Nouvelle-Aquitaine en visite sur le territoire de Noblat

Le jeudi 19 février 2026, Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine est venu à Saint-Léonard de Noblat et Royères pour une visite dédiée au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire, cette demi-journée a permis de mettre en lumière des entreprises d'exception et des projets porteurs d'avenir.

La Tannerie Bastin & Fils : l'excellence du temps long

Saint-Léonard de Noblat abrite un véritable trésor du patrimoine vivant. La Tannerie Bastin & Fils incarne la haute technicité du tannage en fosse, une méthode ancestrale où l'écorce de chêne et l'eau transforment la peau en un cuir d'une qualité inégalée.

Le savoir-faire : il faut une année complète de travail et de patience pour obtenir ce cuir d'exception qui fait la renommée de notre territoire.

La Filterie de Brignac : L'industrie de précision à Royères !

À Brignac, l'industrie textile démontre toute sa vitalité. Portée par la 4^{ème} génération de dirigeants, la Filterie est un pilier de l'économie locale avec ses 15 emplois préservés. Grâce à des investissements récents dans la modernisation de son outil de production, l'entreprise exporte son savoir-faire dans les secteurs de l'ameublement de prestige et des technologies de pointe. Une preuve que nos communes rurales sont des terres d'innovation.



« Maison de Santé Pluridisciplinaire intercommunale – Marc LAYCURAS » : un service de proximité renforcé.

La visite s'est achevée par la présentation du projet de réhabilitation de l'îlot de l'ancien hôpital. Alain Darbon a exposé en particulier, au président Rousset, le projet de rénovation et agrandissement du bâtiment "L'Automne" laissé vacant, la future Maison de Santé y sera installée avec le laboratoire d'analyses. **Ce projet est accompagné par la région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 200 k€.**

Une attractivité confirmée : ce projet structurant est déjà une réussite puisqu'une petite trentaine de professionnels de santé sont engagés pour intégrer la structure dès son ouverture. Un signal fort pour la qualité de vie et l'accès aux soins de tous nos habitants.

Lors de cette visite, le Président de la région Nouvelle-Aquitaine, Alain ROUSSET a pu mesurer que de la maîtrise du geste ancestral à la construction d'infrastructures modernes, notre territoire affirme son identité : une terre de traditions d'excellence résolument tournée vers l'avenir.



Commémorations en images

Commémoration du 11 novembre pour célébrer la victoire et la paix, jour de l'anniversaire de l'Armistice et hommage à tous les morts pour la France.



Commémoration du 19 mars pour la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



Commémoration du 27 avril pour la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation



Commémoration du 8 mai célébrant la Victoire de 1945



Commémoration du 27 mai pour la Journée nationale de la Résistance

Repas à domicile
St Léonard
et alentours



Repas à domicile
St Léonard
et alentours



DU LOCAL ET FAIT MAISON dans votre plateau

Si vous connaissez l'entreprise
« **Aux P'tits Gourmands** » basée à St-Léonard
de Noblat, vous savez déjà que celle-ci
vous propose un service de boucherie-charcuterie-traiteur
de qualité depuis maintenant 13 ans.

L'entreprise travaille des produits de qualité,
locaux avec par exemple la viande de bœuf
qui provient de producteurs installés
sur les communes de St Paul et de Champnetery.

Aujourd'hui, Julien Houot et son équipe,
afin de répondre à une demande du territoire
mialétou et plus particulièrement de nos aînés,
la boutique **vous propose désormais un service
de portage de repas à domicile** sur les communes
de Saint Léonard de Noblat ainsi que sur les limitrophes.

**Des menus variés, équilibrés
et savoureux sont livrés
chez vous pour 13.90€
ou 14.90€ en fonction
du lieu de livraison.**

Une entrée, une viande
et son accompagnement,
un fromage, un dessert,
un potage et du pain,
c'est un service de restauration
complet proposé à domicile.

Entre Julien (chef cuisinier),
Hervé (cuisinier-pâtissier),
Didier, Gaétan et Paulo,
(charcutiers-bouchers/vendeurs)
vous êtes entre de bonnes mains

« Nous souhaitons apporter aux personnes
à domicile le même service et la même qualité
que ceux qui franchissent notre porte
de notre boutique tous les jours »

Pour plus d'info
contactez-nous au **055556 00 34**

auxptitsgourmands87@gmail.com

 Aux P'tits Gourmands
www.traiteur-limousin.fr



Recensement

La population augmente ... une première depuis 1968 !



Le recensement de notre population s'est déroulé du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Une dizaine d'agents recenseurs ont parcouru les différents secteurs de la commune. Un grand merci à tous les habitants qui ont accepté de consacrer un peu de temps pour que les agents recenseurs mènent à bien cette mission.

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022	2025
Population	5709	5457	5275	5024	4764	4634	4621	4627	4385	4462

Pour la première fois depuis 1968, notre population augmente. Notez qu'à ces 4 462 habitants (constituant « population municipale »), il faut ajouter le chiffre des « communautés » : hôpital, Ehpad, internat collège/lycée,... recensés directement par l'INSEE et les populations comptées à part (par exemple, un étudiant domicilié sur la commune mais résident dans une autre commune pour ses études).

Bienvenue aux nouveaux Miaulétois



La municipalité est heureuse d'accueillir tous les nouveaux Miaulétois qui ont choisi de s'installer dans notre commune. Pour marquer cette installation, une matinée de bienvenue sera organisée au cours de l'année afin de vous accueillir, de vous faire découvrir notre ville et de vous présenter les acteurs locaux.

Afin de compléter nos listes de contacts et de vous adresser une invitation pour cette matinée, nous vous invitons à compléter et à retourner le coupon ci-dessous auprès du service Manifestations & Associations de la mairie par mail manif.asso@ville-saint-leonard.fr ou en le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer prochainement !

Coupon-réponse

"Bienvenue aux nouveaux Miaulétois"

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Tél :

Service Manifestations & Associations - manif.asso@ville-saint-leonard.fr

UNE VILLE PROPRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

1. TROTTOIRS : NETTOYAGE



- Balayage et désherbage manuel face à son habitation.

2. ÉLAGAGE ET TAILLE



- Élagage des branchages gênants par les propriétaires ; Taille des haies afin de dégager les trottoirs.

3. DÉJECTIONS CANINES



- Ramassage **OBLIGATOIRE** par les propriétaires de chiens.

4. DÉCHETS & MÉGOTS



- Déchets dans les poubelles près des commerces & lieux publics.
- Mégots dans les cendriers dédiés.

5. POUBELLES MÉNAGÈRES



- Dépôt des ordures ménagères dans les conteneurs prévus.

6. TRI SÉLECTIF



- Démarche de tri vers les éco-points.
- Dépôt d'ordures **INTERDITS** près des conteneurs (passibles d'amendes).

7. DÉCHETTERIE & VERRE



- Apporter les encombrants en déchetterie.
- Mettre les bouteilles **DANS** les conteneurs (ne pas déposer à l'extérieur). Éviter dangers & pollution !

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Le but est de proposer une consultation dans les 48 heures pour les patients du secteur qui n'auraient pas de médecin traitant ou dont le médecin traitant n'est pas disponible. Cette astreinte fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h.



05 55 11 32 32

Les médecins de la CPTS Monts et Barrages s'organisent pour vous proposer un rendez-vous dans un délai de 48h



Consultations avancées à l'hôpital de Saint-Léonard de Noblat

Spécialités	Praticien	Jours et horaires de consultations	Prise de rendez-vous
Consultation mémoire	Dr. Emilie Matonnat-Dauge	Mardi de 9h30 à 12h30 et vendredi de 13h30 à 17h30	05.55.56.43.58
Echographie générale	Dr. Thibault Caltabellota	Lundi et mardi de 9h30 à 18h30	
Nutrition	Mme Agnès Vauzelle	2e, 3e et 4e jeudis de chaque mmois de 13h à 17h	
Radiologie	M. Fabien Vilard	Du lundi au vendredi de 9h à 17h	
Troubles du sommeil	Dr Agathe Signamarcheix	Lundi de 14h à 17h	
Activités Libérales			
Échographie ostéo-articulaire	Dr. Pierre Parot	Mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 18h	Via médecin traitant ou Doctolib
Maïeutique	M.François Chatenet	Mercredi de 9h30 à 17h	05.55.56.43.58
Pneumologie	Dr. Alice Lacroix Dr. Charlotte Mougas	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 17h	
Ophtalmologie	Dr. Firas Rida	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h50 et samedi de 9h à 13h	05.55.56.44.17
Rhumatologie	Dr. Isabelle Negrier	1 lundi par mois	05.55.10.15.47 rhumato.limoges@gmail.com
Ostéopathie	Mme Noémie Terrassier	Vendredi de 9h à 20h	07.60.36.21.50 nterrassier.osteo@gmail.com
Psychologie	Mme Fabienne Chaîneau	Mercredi et vendredi 13h à 19h	06.76.22.90.35
Sophrologie	Mme Amandine Nathalie-Lozach	Lundi, Mardi, Jeudi de 10h à 21h	06.07.43.88.85 lozachamandine@yahoo.fr

Centre hospitalier Intercommunal Monts et Barrages - Chemin du Panaud - 87400 Saint-Léonard-de-Noblat
Tel / 05.55.56.43.00 - Fax : 0555564322

Budget 2026 : Continuité dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement et poursuite des grands investissements

Pour rappel : Saint-Léonard-de-Noblat dispose d'un budget principal, et d'un budget annexe pour le lotissement de Boussac (les budgets annexes permettent de suivre une activité clairement dissociable de la vie classique de la collectivité). Ce dernier va réellement fonctionner, pour la première fois, en 2026, avec la finalisation des travaux et la vente des premiers lots.

Le budget principal est composé d'une section dédiée au suivi du fonctionnement courant de la ville et de ses services, et d'une section d'investissement qui retrace les financements des projets structurels et durables.

Le processus de construction du budget débute par la détermination du résultat de l'exercice précédent, qui permet d'esquisser ce que la commune pourra utiliser en 2026 pour autofinancer ses investissements.



Résultat du BUDGET PRINCIPAL 2025

Le résultat du budget principal est en excédent de 346 647,83 €. Ce montant vient s'agréger à l'excédent reporté des exercices précédents (829 362,88 €).

C'est ainsi 1 176 010,71€ de fonds propres (1 149 362,88 € en 2025) qui ont permis de nourrir le budget 2026 (dont 450 000 € fléchés directement pour de l'investissement).

2026 se place dans le droit fil d'une volonté affirmée de maîtrise des coûts de fonctionnement, pour autofinancer au maximum de nos capacités l'investissement.

Le contexte d'élaboration du budget 2026 a été tributaire du calendrier électoral. En effet, il n'appartenait pas à la municipalité sortante de boucler les choix politiques du début de mandat suivant, dans le respect de l'esprit républicain.

LE FONCTIONNEMENT :

Son volume global est de 6,11 Millions d'Euros (6,14 Millions en 2025).

Cette très légère contraction n'est pas synonyme de coupe aveugle dans les dépenses. Ainsi :

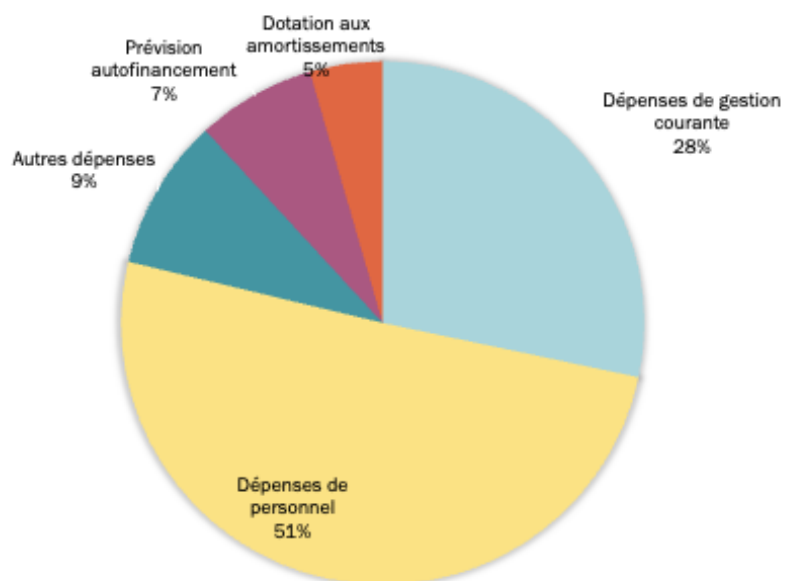
- la ligne des achats de denrées alimentaires, principalement pour le restaurant scolaire, augmente de 2,6 % (118 000 €),
- les lignes relatives au carburant des véhicules et aux énergies sont préservées, compte tenu des incertitudes du contexte international,
- celle des subventions aux associations est consolidée (130 000 €),
- la subvention au centre communal d'action sociale, CCAS, passe à 42 000 € (+ 2 000 €).

L'ensemble des charges de personnel, poste majeur des dépenses de fonctionnement, augmente de 2,3 % à 3,08 Millions (contre 3,01 Millions en 2025). Cette augmentation est liée aux avancements de carrière statutaires des personnels titulaires de la fonction publique territoriale, mais aussi à une hausse de cotisations de retraite des employeurs.

Le budget 2026 est à nouveau construit sans augmentation de la fiscalité locale votée par le conseil municipal. Une constante depuis 2014.

La section de fonctionnement étant obligatoirement en équilibre, les recettes suivent la même réduction que les dépenses. À noter, là aussi, que l'absence de notification précise de certaines sommes allouées par l'État a conduit à une évaluation prudente et volontairement basse de ces recettes.

Les dépenses de fonctionnement du budget 2026

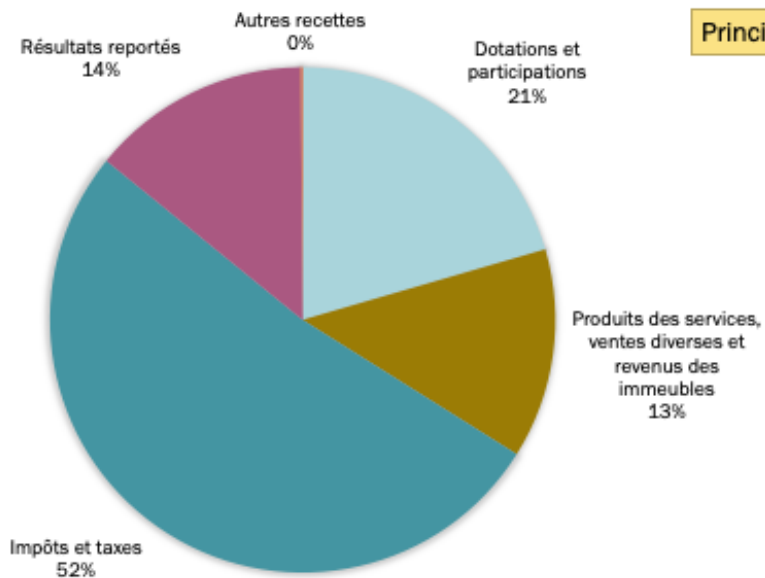


Principales dépenses

- Dépenses de gestion courante :
 - Électricité/gaz : 375 000 €
 - Carburants : 60 000 €
 - Alimentation : 118 000 €
 - Bâtiments publics : 105 000 €
 - Voiries : 35 000 €
 - Fêtes et cérémonies : 60 000 €
- Dépenses de personnel :
 - Rémunération personnels titulaires fonction publique : 1 490 000 €
 - Rémunération du personnel non titulaire : 210 000 €
 - Cotisations retraites : 550 000 €
- Autres dépenses :
 - Subventions aux associations : 130 000 €
 - Subvention au centre communal d'action sociale (CCAS) : 42 000 €



Les recettes de fonctionnement du budget 2026



Principales recettes

- Dotations et participations :
 - Dotation Globale de Fonctionnement : 535 000 €
 - Dotation de solidarité rurale : 480 000 €
- Impôts et taxes
 - Produits de l'impôt : 2 604 000 €
 - Attribution de compensation : 440 000 €
 - Droits de mutation : 100 000 €
- Produits des services
 - Camping et cinéma : 130 000 €
 - Services périscolaires : 135 000 €
 - Remboursement du personnel (CCAS, eau, SVC, France Services) : 190 000 €



L'INVESTISSEMENT

Son volume global prévisionnel est de 4,4 Millions d'euros (contre 4,2 Millions d'euros en 2025). Ce montant reste sur un niveau exceptionnellement élevé pour notre commune et il faut saluer la qualité de montage technique et administratif des dossiers de financement présentés par notre collectivité. Les volumes de subventions très élevés à près de 2,4 millions d'euros (de l'État et du Département de la Haute-Vienne), sont complétés par l'autofinancement de la commune pour 770 000 €. Enfin le recours à l'emprunt reste limité à 470 000 €.

Les projets forts sont :

- La participation au dispositif OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) pour 178 000 €,
- L'avenue de Drusenheim, chantier pluriannuel qui a déjà vu la réalisation des réseaux par le Syndicat Vienne Combade (eau potable) et la communauté de communes de Noblat (assainissement).
- La réfection totale du barrage de Beaufort pour augmenter sa capacité de production hydroélectrique et effacer son impact écologique (travaux terminés prochainement),
- Des enveloppes conséquentes d'entretien des bâtiments (180 000 €) et de la voirie (200 000 €),
- L'opération de l'îlot rempart rue Victor Hugo. Pour rappel sur ce dossier, les financements sont assurés (financement national unique dans le département), le montage de l'opération est prochainement bouclé. Le point de blocage est lié aux opérations juridiques de la succession des propriétaires.

Le budget 2026 a été adopté le 30 avril dernier par le conseil municipal issu des urnes le 15 mars, par 25 votes pour et 2 abstentions.

FOCUS CINEMA :

Depuis la fermeture du cinéma Rex en novembre 2025, la ville de Saint-Léonard-de-Noblat a rapidement enclenché les deux leviers :

- Étude d'une solution durable, à moyen ou long terme, pour retrouver un site d'exploitation digne, en termes de confort et de qualité artistique,

- Poursuite des projections sur un site provisoire (salle des conférences) avec du matériel prêté par la commune d'Evaux-les-Bains (23) que nous remercions très chaleureusement,

Le matériel a, comme convenu, été récupéré par nos amis creusois pour leurs séances estivales, d'où une rupture provisoire des projections.



La municipalité n'a pas attendu cette date pour préparer la suite. Des devis d'achat de matériel pour assurer la continuité ont été réalisés dès le début d'année 2026. Simplement, là aussi, le respect des choix des électeurs devait être garanti. Aussi près de 60 000 € d'investissement ont été inscrits au budget 2026 pour acquérir du matériel de projection susceptible d'être réemployé dans une structure pérenne. La commande a été réalisée. Une livraison et une installation prochaine permettront la reprise des séances. Le Rex continue !

FEUX D'ARTIFICE : UN CHOIX EN RESPONSABILITE

Notre commune a la particularité de proposer deux feux d'artifice en quelques jours, début juillet, celui de la Saint Marsault, tiré depuis le Pont, dans un site propice, en bord de rivière, en termes de sécurité et de festivité. Puis, quelques jours après, celui du 14 juillet pour la fête nationale, sur la place de la Libération, marquant une date clé dans notre Histoire et nos imaginaires personnels.

Ce dernier est de plus en plus impacté, et souvent déplacé en hiver, en raison d'épisodes climatiques amenant chaleur et sécheresse. Les mois de mai et juin derniers ont, d'ailleurs, montré la réitération de plus en plus rapprochée et aiguë de ce type d'épisodes (arrêtés sécheresse, risque d'incendie).

Vous l'avez compris, notre commune a fait des choix forts pour vous proposer des aménagements structurants, durables, à votre attention, à votre service. Cela nous amène à questionner chacun de nos postes de dépense. Un feu d'artifice coûte environ 10 000 € à la collectivité pour une poignée de minutes.

10 000 €, c'est 15 jours de fonctionnement du restaurant scolaire, les subventions de nos trois plus grosses associations sportives, un quart de notre appui au centre communal d'action sociale, une année d'équipement informatique de nos écoles... C'est environ 1% d'augmentation d'impôt.

À la convergence de ces divers impératifs, il nous apparaît, en conscience, souhaitable de ne conserver qu'un unique feu d'artifice, celui du Pont. Ce choix n'est pas fait de gaieté de cœur, il n'est pas non plus idéologique. Il est le choix de la raison. Financière et environnementale. Il n'est pas irréversible. Il pourra évidemment être reconsidéré. Néanmoins, aujourd'hui il s'impose comme une évidence. En responsabilité.

SAINT-LÉONARD DE NOBLAT VILLE DE SAVOIR-FAIRE



Dans le cadre de la valorisation du label Ville et Métiers d'Art détenu par notre ville, il vous est à nouveau proposé de venir découvrir les nouvelles créations de nos Artisans d'Art.

La « Boutique de Métiers d'Art » ouvre ses portes au Centre culturel Le Grand Saint-Léonard.

Ce sont en effet 11 Artisans d'Art qui durant ces 2 mois vont vous proposer leurs dernières créations « DE LA MATIÈRE À L'ŒUVRE FINIE ». De la céramique, des bijoux, des couteaux, de la porcelaine, du papier, du cuir, de l'émail, de la poterie, de la réfection de sièges en passant par des objets en carton découpé, chacun pourra trouver le cadeau idéal pour soi ou pour offrir. N'hésitez pas à pousser la porte de cette exposition digne d'un territoire riche en excellence.

Et n'oubliez pas que pour les Médiévales les 22 et 23 Août, vous retrouverez le salon « Les Léon'Arts » à la salle des fêtes de notre cité pour découvrir un large choix de créations uniques proposées par les nombreux exposants, tous Artisans Métiers d'Art.

Un salon, qui en parallèle avec la boutique, montre que les savoir-faire d'exception ont toute leur place à l'ombre d'une Collégiale classée au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Compostelle.



LABELS Saint-Léonard de Noblat

SITES & CITES
REMARQUABLES
FRANCE

VILLE ET MÉTIERS D'ART

LES PLUS
BEAUX DÉTOURS
DE FRANCE

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998

Les Orléanais septennaires limousines

N. B. : Le guide des Plus Beaux Détours de France est disponible gratuitement, sur demande, à l'O.T.S.I. de Saint-Léonard de Noblat. Ce guide est édité à 180 000 exemplaires par Michelin.

L'ÉTÉ AU MOULIN DU GOT

Des visites quotidiennes pour découvrir les métiers d'art du papier et de l'imprimerie.

Toutes les visites des ateliers sont accompagnées par un guide. Les explications données avec passion et les démonstrations des machines en fonctionnement font toute la différence en comparaison avec un musée classique. Au Moulin du Got, l'amour du métier, la joie de partager avec le public et la rencontre avec des artisans ne laissent pas les visiteurs indifférents. Ils y découvrent toutes les étapes de la fabrication du papier à la main, assistent avec étonnement à la naissance d'une feuille, puis, après le séchoir où ils peuvent voir et toucher des papiers d'une grande originalité, ils visitent également l'imprimerie. Là, le génie de l'homme et les machines en activité surprennent autant qu'elles questionnent. Comptez 1h30 de visite guidée. Inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel national, le Moulin du Got est un des derniers endroits en France et en Europe où les savoir-faire du papier à la main sont encore bien vivants et transmis aux jeunes générations.



Le calendrier estival des visites guidées s'adapte à la saison touristique :

- jusqu'au 5 juillet : visites guidées les mercredis et samedis à 15h
- du 6 juillet au 23 août : tous les jours (cf heures des visites guidées sur le site internet).
- du 23 août au 30 septembre : mardi, mercredi, jeudi, samedi à 15h.

Dans la boutique du Moulin du Got, cartes, marque-pages, carnets et toute la gamme des papiers beaux-arts, légumes ou recyclés côtoient des bijoux et des lampes en papier.

Des ateliers pour petits et grands tout l'été

Stage de création de BD/manga avec l'École du Crayon de Bois pour les enfants ou cours de fusain sur le thème du corps avec Lydia Roche pour les adultes : le papier est au centre de l'expérience créative !

Pour s'initier à la papeterie, l'atelier « Les mains à la pâte » séduira toute la famille à partir de 3 ans. Tous les mercredis et les vendredis du 8 au 31 juillet, et du 5 au 21 août, les familles peuvent venir fabriquer leur feuille de papier, une expérience un peu magique ! Cet atelier à petit prix (3 €) est en libre-service, ouvert de 9h45 à 11h45, il ne faut qu'une quinzaine de minutes pour fabriquer sa feuille puis la faire sécher mais on s'en

rappelle toute sa vie !

Une exposition où « Le papier prend vie » jusqu'au 19 décembre.

Une dizaine d'artistes donnent vie et corps à toute une galerie de personnages d'une humanité saisissante et singulière. Équilibristes, trapézistes, danseurs, nomades ; des corps en mouvement, expressifs et poétiques, racontent des existences savoureuses. Des bustes et fragments de corps subliment l'éternel féminin et la fragilité des êtres.

De papiers découpés, pliés, collés, plissés, peints, froissés, modelés naissent une multitude de personnages attendrissants, poétiques, cocasses ou intrigants. Une comédie humaine où la virtuosité des artistes surprend autant qu'elle fascine.

Du mardi au samedi de 14h à 17h30 et aux jours des visites guidées. Tarif : 4.50 €

Contact et réservations : 05 55 57 18 74
contact@moulindugot.fr / www.moulindugot.com

Une saison touristique en plein essor au camping municipal

Le camping municipal poursuit son développement et enregistre cette année des résultats très encourageants. Les réservations ont connu une hausse de 29 % par rapport à l'année précédente, traduisant l'intérêt croissant des visiteurs pour notre territoire et ses infrastructures touristiques.

Autre indicateur particulièrement positif : 30 % des réservations sont réalisées par des clients déjà venus séjourner au camping. Ce taux de fidélisation témoigne de l'intérêt des visiteurs pour le camping et notre ville.

Une nouvelle offre pour les pèlerins et les cyclistes

Afin de répondre aux besoins des voyageurs itinérants, le camping s'est enrichi cette année d'un nouvel hébergement : les tentes dortoirs. Destinées aux pèlerins et aux cyclistes de passage dans notre beau département, elles permettent de bénéficier d'un hébergement pratique et confortable, notamment lors des épisodes de mauvais temps, en évitant le montage d'une tente sous la pluie. Cette initiative répond à une demande réelle puisque plus de 200 cyclistes et pèlerins ont été accueillis l'année dernière sur notre site.



Des perspectives encourageantes

L'augmentation de la fréquentation, la fidélité des visiteurs et le développement de nouvelles solutions d'hébergement confirment la dynamique positive du camping municipal. Ces résultats nous encouragent à poursuivre nos efforts pour proposer un accueil de qualité et contribuer à l'attractivité touristique de notre territoire.

C'est nouveau !

Le Camping Municipal s'est doté d'un nouveau site internet plus moderne et plus intuitif !

-> www.campingdebeaufort.fr

L'OPAH-RU, ça continue !

Engagée en 2019, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a permis pendant 5 années d'accompagner les porteurs de projet sur tout le territoire intercommunal, mais surtout dans le centre ancien de Saint-Léonard de Noblat. Parmi les travaux accompagnés, seize travaux sur façades ont bénéficié d'aides, pour un montant total de 86 475 euros de subventions communales. Le ravalement de certaines façades a permis de valoriser plusieurs secteurs du centre médiéval, et notamment la place de la République et ses remarquables pans de bois !

Plusieurs logements très dégradés ont également pu être entièrement réhabilités grâce à l'accompagnement technique et financier prévu par le programme. 8 logements de qualité et à loyers abordables ont ainsi pu être remis à la location après de longues années de vacance.

Mais l'OPAH-RU, ce sont aussi des bonifications d'aides dans le cadre des projets de travaux d'amélioration des

performances énergétiques des logements et de maintien à domicile pour les personnes âgées ou présentant tous types de handicaps.

Parce qu'il reste encore du chemin à parcourir pour améliorer et revaloriser l'habitat en centre ancien, il a été décidé, fin 2024, de signer un avenant à la convention OPAH-RU de Noblat, pour une durée de deux ans.

L'opération continue donc, avec une action plus ciblée sur le périmètre du PSMV de Saint-Léonard.

Vous avez des projets d'amélioration de votre habitat, façade, rénovation énergétique, ..., et vous souhaitez savoir comment vous pouvez être aidé ? Vous souhaitez investir dans l'immobilier dégradé en centre ancien, créer du logement locatif de qualité ? Vos parents vieillissent et leur logement aurait besoin d'équipements spécifiques pour qu'ils puissent rester à domicile ?

Opération façade dans le centre bourg de Saint-Léonard de Noblat

rénover votre façade !
- Jusqu'à 6000 € par opération

Contactez SOLIHA, au 05 55 10 70 17, ou prenez rdv à la France Services, 15 rue de Beaufort, le 1er mardi de chaque mois (RDV au 05 19 09 00 70).

AVANT



APRÈS



Attention aux démarchages frauduleux pour panneaux photovoltaïques !

La municipalité est régulièrement informée de démarchages téléphoniques ou à domicile concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune.

Ces initiatives ne proviennent pas de la mairie !

Avant tout engagement, prenez le temps de réfléchir à votre projet : l'installation de panneaux solaires nécessite souvent une autorisation d'urbanisme et doit être adaptée à votre habitation. **En cas de doute, contactez la mairie pour vérifier les démarches à effectuer.**

VOS DÉMARCHES POUR VOS TRAVAUX

DP = Déclaration Préalable
PC = Permis de Construire

A titre indicatif, ce document couvre les cas généraux mais pas les exceptions
NOTE : Dans les communes en périmètre protégé, (Architecte des Bâtiments de France) certains travaux dispensés sont soumis à DP

TOIT

Changement de l'aspect de la toiture : **DP**
Création de combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
< 5m² : **aucune formalité *** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
< 20m² : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED

Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité ***
Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m² : **aucune formalité ***
Surélevée et/ou avec fondation profondes < 20m² : **DP**
Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES,
VELUX, RAVALEMENT FAÇADE,
CRÉATION FENÊTRES ET
CHANGEMENT VOILETS **DP**

GARAGE OU CARPORT

< 5m² : **aucune formalité ***
< 20m² : **DP**
> 20m² : **PC**

CARAVANE

moins de 3 mois par an : **aucune formalité** mais la caravane doit conserver ses moyens de mobilité

ABRIS JARDIN

< 5m² : **aucune formalité ***
< 20m² : **DP**
> 20m² : **PC**

MUR DE SOUTÈNEMENT

aucune formalité *

EXTENSION MAISON, VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE

< 5m² : **aucune formalité ***
< 20m² : **DP**

⚠ cas particulier

de 20m² à 40m² en zone U du PLUi

DP } maison inférieure à 150m² après travaux
} maison déjà supérieure à 150m² avant travaux
> 20m² et maison dépassant les 150m² = **PC** avec architecte

PISCINE

< 10m² non couverte : **aucune formalité ***
< 100m² couverte : **DP**
< 100m² avec couverture < 1,80m de haut : **DP**
> 100m² et/ou 1,80m de haut : **PC**

PORTAIL
MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE **DP**

*** sauf si en zone ABF, faire une déclaration au 1er mètre carré**

J'ai des projets de travaux chez moi : Quelles sont les formalités à effectuer ?

Sauf exceptions, tous travaux de construction, agrandissement, modification de façade et de toiture, création ou modification de clôtures sont soumis à autorisation d'urbanisme.

Cela concerne par exemple la construction d'abris, de pergolas, la modification de fenêtres, d'une souche de cheminée ou encore l'installation d'un portail ou de panneaux photovoltaïques. Selon la nature et la localisation des travaux envisagés, ils nécessiteront souvent le dépôt soit d'une **déclaration préalable de travaux**, soit d'un **permis de construire**.

Cette formalité permet à la commune et, le cas échéant, aux services extérieurs qu'elle doit consulter (comme l'Architecte des Bâtiments de France par exemple), de déterminer si le projet est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur sur le secteur.

Attention, l'accord de l'administration doit donc impérativement être obtenu avant la réalisation des travaux.

Pour rappel, l'exécution de travaux sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constitue une infraction au code de l'urbanisme et peut faire l'objet de sanctions.

Alors... permis de construire, déclaration préalable ?

Le schéma ci-contre rappelle, selon les travaux projetés, les principales règles à suivre en matière de procédures. Néanmoins, avant tout chantier, n'hésitez pas à prendre contact avec le service urbanisme de la commune pour connaître les formalités, mais aussi les règlements qui s'appliquent sur votre secteur ! Un dossier bien préparé, c'est souvent plus de sérénité, et finalement du temps gagné !



Service urbanisme

05 55 56 92 08
urbanisme@ville-saint-leonard.fr

Horaires

Du lundi au vendredi
9h - 12h et 14h - 17h

MAISON COIGNAC St Léonard de Noblat

Chocolaterie - Salon de Thé

16 av du champs de mars. 05 55 12 84 54

Pâtisserie Boulangerie

22 rue du Maréchal Foch. 05 55 56 03 76

Spécialité : Maspains, Trepais, Pruneaux
de St Léonard, Moelleux aux pruneaux

AIDE À L'HABITAT

Saint-Léonard de Noblat

Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs.

Vous avez un projet ?

Rénovation énergétique

Adaptation (Maintien à domicile, autonomie)

Réhabilitation

Réfection façades (Centre Bourg)

Venez nous rencontrer !

Conseils, orientation, assistance administrative
ou aides financières.

Pour tous renseignements **contactez-nous**:

Service urbanisme ville de Saint-Léonard de Noblat

05.55.56.00.13

urbanisme@ville-saint-leonard.fr



Régie Municipale électrique de Saint-Léonard de Noblat

Avec l'ouverture des marchés d'électricité à la concurrence, la Régie Municipale Electrique a dû modifier ses statuts au 01/01/2017. De budget annexe de la commune, elle est devenue un service public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle est donc administrée par un conseil d'administration de 12 membres : 8 élus parmi le conseil municipal et 4 personnes qualifiées non élues. Elle a son propre budget.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 /04 /2026 a désigné (comme le prévoient les statuts de la Régie, les membres suivants :

- Collège des élus : Alain DARBON, Bernadette LACOUTURE, Thierry BELLANGEON, Jean SURROCA, Aurélie BOULESTEIX, Aurélie MONTAZAUD, Philippe

ROUGERIE, Daniel CADET.

- Le collège des personnes qualifiées, est composé de : Alain DETIVAUD, Gilbert JANICOT, Gérard FOURNAUD, Michel BELIGAUD.

Le conseil d'administration s'est réuni le 24/04/2026 pour installer ses membres dans leurs fonctions et élire un ou une président(e) et un ou une vice président(e). Bernadette LACOUTURE a été réélue présidente et Alain DARBON réélu vice-président, à l'unanimité.

À la suite de ces élections, la séance s'est poursuivie par le vote du compte financier unique, voté à l'unanimité ainsi que par l'affectation du résultat de l'exercice 2025. Le budget 2026, présenté pour un montant total de 2 381 270 euros dont 420 270 € en investissement et 1 961 000 € en fonctionnement a été voté lui aussi à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Les travaux réalisés

La ligne haute tension partant de l'usine de Beaufort a fait l'objet d'un enfouissement dans sa remontée vers le Chemin du Ganet, début 2026. L'enfouissement de la portion Chemin du Ganet vers le carrefour avenue Léon Blum, rue de Beaufort sera effectuée fin 2026, début 2027.

**L'équipe de la Régie vous accueille : 15 Chemin du Panaud .
Nous sommes joignables au 05 55 56 00 19 ou par mail
regie-facturation@ville-saint-leonard.fr.**

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 13H30 à 17H. L'astreinte dépannage est assurée 24H sur 24 et 7 jours sur 7.



Partenaire de vos événements
Complice de vos émotions



21, av. du Champs de Mars à ST LEONARD DE NOBLAT
05 55 69 25 52 oya-fleurs.com

Lundi : 14h-19h ; du mardi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-19h15 ;
samedi : 9h-12h30 et 14h-19h

MAISON DE LA PRESSE



Place WILSON - SAINT-LEONARD DE NOBLAT
05 55 56 03 57

PRESSE
TABAC
FDJ
LIBRAIRIE
TOUT TITRE SUR COMMANDE
CARTERIE
CADEAUX

Le robinet des infos SVC

Le Syndicat Vienne Combade a eu le plaisir de voir son périmètre s'élargir à nouveau le 1er janvier 2026 :

- Moissannes, déjà adhérente pour l'achat d'eau pour la commune, choisit d'ajouter la distribution à l'utilisateur,
- La Jonchère – Saint-Maurice nous rejoint également pour les deux compétences.

Production et distribution à l'utilisateur	Achat d'eau pour la collectivité uniquement
Ambazac	La communauté de communes Briance Combade (10 communes)
Saint-Léonard-de-Noblat	Le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable des Allois (6 communes)
Saint-Priest-Taurion	Saint-Martin-Terressus
Saint-Laurent-les-Églises	
Sauviat-sur-Vige	
La Jonchère-Saint-Maurice	Retrouvez-nous sur Facebook et sur notre site internet : https://www.syndicat-vienne-combade.fr 
Champnétery	
Le Châtenet-en-Dognon	
Moissannes	
16 000 habitants	

Une urgence ? Vous souhaitez signaler un problème ou un incident sur le réseau ?

Merci de contacter le service d'urgence 24/24h :

Secteur Nord : Saint-Priest-Taurion, Ambazac, Saint-Laurent-les-Eglises

07 56 42 05 27

Secteur Sud : Saint-Léonard-de-Noblat, Champnétery, Châtenet-en-Dognon, Moissannes, Sauviat-sur-Vige :

06 08 87 57 01

Pour contacter le Syndicat :

Tel : 05.55.35.42.02

Mail : accueil@syndicat-vienne-combade.fr

**Adresse : 2 route des Bois de Farebout
87400 Saint-Léonard-de-Noblat**



Mise en place de la nouvelle gouvernance

À la suite des renouvellements des conseils municipaux et de la désignation des nouveaux délégués, le Syndicat Vienne Combade a procédé à la mise en place de son exécutif le 18 mai dernier. Lionel Lemasson a été réélu président.

Sont également élus au bureau :

- Michel JANDAUD (Ambazac), premier vice-président,
- Dominique DAUDE (Communauté de communes Briance-Combade), deuxième vice-président,
- Olivier LABREGERE (Syndicat des Allois), troisième vice-président,
- Béatrice LE GUEN (Saint-Priest-Taurion), quatrième vice-présidente,
- Gérard PRUGNAU (La Jonchère Saint-Maurice), cinquième vice-président.

Les délégués miaulétois sont Suzette JULY, Thierry BELLANGEON et Lionel LEMASSON. Les suppléants sont Laurence JALOUNEIX, Aurélie MONTAZAUD et Arnaud LEBLANC.



LES TRAVAUX PORTÉS PAR VIENNE COMBADE

Le syndicat a récemment réalisé un programme de renouvellement de canalisations fuyardes. En 2025, les rues des Étages, du Clocher et Saint-Léonard ont été concernées, avec également reprise des branchements et compteurs des usagers.

La partie « réseau d'eau potable » du chantier de la rue de Drusenheim est portée par le Syndicat Vienne Combade.

La taille critique atteinte par le syndicat lui permet de ne plus fonctionner seulement comme service de distribution d'eau. Il est désormais un outil politique et stratégique du cycle de l'eau potable en Haute-Vienne. Aussi, le Syndicat Vienne-Combade a lancé une vaste étude prospective, tant sur les dangers qui menacent la ressource, en qualité et en quantité, que sur son interconnexion avec les autres acteurs de la distribution d'eau à l'échelle départementale, s'intégrant ainsi dans la démarche enclenchée par le conseil départemental. Cette étude tracera l'action du syndicat sur un horizon long, sur tout son périmètre.

Un CCAS toujours très actif

Ateliers Séniors

Le CCAS, en partenariat avec l'ADPAD, vous invite à passer un moment convivial et récréatif chaque jeudi (cf affiche). L'inscription annuelle est prise en charge par le CCAS. Vous pouvez bénéficier d'un transport en cas de difficultés de déplacement, alors venez nous rejoindre !



Vous avez 60 ans et plus
"Ensemble, toujours en mouvement"



Jeudi de 14h30 à 17h

Salle "les retrouvailles" 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT
Programme du 1er janvier au 02 juillet 2026

Ateliers prévisionnels sous réserve de modification

Ne pas jeter sur la voie publique

Janvier	Février	Mars
08 janvier : Mangeons la galette en chansons !!! 15 janvier : Gymnastique + Atelier mémoire 22 janvier : Silver geek avec UNISCITE 29 janvier : Quiz culinaire	05 février : Gymnastique + Mangeons des crêpes !!! 12 février : Dessinez, c'est gagné !!!! 19 février : Jeux de mots 26 février : Media terre avec UNISCITE	05 mars : Ciné débat avec UNISCITE 12 mars : Gymnastique + Quiz culture générale 19 mars : Perles diamant partie 1 26 mars : Perles diamant partie 2
Avril	Mai	Juin—Juillet
02 avril : Media terre avec UNISCITE 09 avril : Loto 16 avril : Jeux de société 23 avril : Gymnastique + Atelier mémoire 30 avril : Sortie culturelle	07 mai : Dessinons le muguet !!!! 28 mai : Jeux d'adresse	04 juin : Ciné débat avec UNISCITE 11 juin : Théâtre 18 juin : Amusons nous à la pétanque !!!! 25 juin : Chorale 02 juillet : Repas d'été
Renseignements Nathalie Cibert : 05.55.10.06.42 ou 06.33.87.92.04 Inscriptions : n.cibert@adpad87.fr Soutien financier et partenaires		

Au moment de l'impression, le programme du second semestre n'est pas connu.

L'échappée belle : la semaine des aidants

« L'Échappée belle des aidants » est une mobilisation dédiée au bien-être des proches aidants. Ainsi le Vendredi 9 octobre, le CCAS en partenariat avec l'ADPAD, proposera à ceux qui accompagnent les plus fragiles une journée de détente, d'échanges et d'informations (rando-yoga, dégustation, film-conférence, stands d'information). Les aidants proches sont partout autour de nous, sans même le savoir. On a été, on est, ou on sera tous concernés un jour, et une activité, c'est parfois tout ce qu'il faut pour se ressourcer. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie.

Prévention des risques en cas de fortes chaleurs et grand froid

Une plaquette d'informations est mise à votre disposition dans ce bulletin. Vous pouvez y trouver des conseils et des numéros de téléphones utiles en cas de besoin

Prévenir des troubles cognitifs

REVLIM est une entreprise française innovante engagée dans la prévention de la dépendance et le maintien de l'autonomie des publics fragilisés.

Fondée en 2013, à Limoges, à la suite de travaux de recherche universitaire, elle développe une méthode unique d'entraînement cognitivo-moteur en double tâche, reposant sur des protocoles validés scientifiquement. L'entreprise propose des interventions personnalisées, centrées sur l'activité physique et cognitive simultanée via le vélo-cognitif, un dispositif technologique conçu pour stimuler les fonctions cognitives et les capacités motrices. Ces actions sont menées par des professionnels spécifiquement formés à une posture d'accompagnement individualisée et éthique. REVLIM intervient auprès de structures médico-sociales, établissements de santé et collectivités, dans une logique de prévention, d'innovation sociale et d'évaluation continue. Elle est reconnue au niveau régional et national pour sa contribution à la stratégie du mieux-vieillir et à la promotion d'un vieillissement actif.

La Mutuelle communale Mutualia représentée sur notre commune par Mme DA COSTA a généreusement participé au financement de cette activité de prévention ainsi que la Carsat Centre Ouest qui est à l'origine du projet.



Des clowns à l'hôpital

L'association « ASP 87 Accompagnants et Clowns Doux » sera présente lors de la Fête des Associations.

Depuis 1991, cette Association de bénévoles est engagée dans l'accompagnement, le soutien, la présence, auprès des malades et de leur famille, pendant les périodes difficiles de leur vie. L'ASP accompagne aussi les personnes âgées en EHPAD. L'association est conventionnée avec les établissements hospitaliers dans lesquels elle intervient.

En coordination avec les équipes soignantes, ils remplissent une mission civique. Ils accordent une attention toute particulière à l'autre, au cours d'un entretien qu'ils proposent au patient, celui-ci restant libre du contenu de cet échange. Ils sont préparés par une formation sérieuse comprenant cinq modules d'une journée et demie. Ils sont une présence discrète, écoutent et recueillent la parole qui leur est confiée, et confortent le malade, ou la personne âgée, ainsi que son entourage.

Une petite équipe de clowns, formée spécifiquement à l'art du clown hospitalier, permet à l'enfant ou à la

personne âgée une évasion momentanée. Leur visite est un moment privilégié qui suscite le rêve et le lâcher-prise.

Ils sont soumis à l'application des principes d'une charte élaborée à l'échelon national, qui définit les règles qu'ils doivent respecter en s'engageant comme bénévoles. Ils sont en outre soutenus par des groupes de parole mensuels, qui permettent à chacun d'échanger avec un psychologue, et les autres bénévoles.

L'ASP 87 Accompagnants et Clowns Doux recherche des bénévoles, disponibles au moins 2 heures par semaine. Présence, chaleur et écoute sont les caractéristiques essentielles de ce bénévolat.

Si vous avez le DESIR DE VOUS RENDRE UTILE, et si vous aussi vous portez ces valeurs, venez nous rencontrer !

Renseignements : ASP87 Accompagnants et Clowns Doux, CHU Dupuytren, tél. 05.55.05.80.85 de 8h à 12h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis (en cas d'absence, laisser un message sur le répondeur).

Mail : asp87clowndoux@gmail.com

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

« **L'accueil de loisirs périscolaire : un espace où l'on ne s'ennuie jamais !** »



Retour sur nos mercredis matin de cette année scolaire 2025/2026

Cette année, les enfants ont participé à de nombreuses activités favorisant la découverte, le partage et l'épanouissement. Les sorties à la bibliothèque ont permis de développer le plaisir de lire, d'écouter des histoires et de s'ouvrir à de nouveaux univers. Ces moments ont nourri leur imagination et leur curiosité tout au long de l'année.

Les enfants ont également pris part au projet ToiMoiNous, une belle aventure autour du vivre-ensemble, du respect de chacun, de la coopération et de la découverte de l'autre.

À travers différentes activités et échanges, ils ont appris à mieux se connaître, à s'écouter et à construire ensemble. De nombreux ateliers créatifs, jeux et projets collectifs sont venus enrichir ces mercredis matin, permettant à chacun de s'exprimer, de créer et de partager de beaux moments avec les autres.

Les enfants ont également réalisé des objets pour l'association "Graines de Miaulétoùs" pour la vente lors du marché de Noël.

☀ Une année riche en découvertes, en apprentissages et en souvenirs, où chacun a trouvé sa place au sein de notre ALSH périscolaire.

Merci aux enfants pour leur enthousiasme et leur participation, ainsi qu'aux familles pour leur confiance tout au long de cette année.

Un nom pour l'ALSH périscolaire

Après 2 ans de fonctionnement, notre ALSH a un nom : **la Fabrik des petits Miaulétoùs**.

Cette dénomination a été proposée par l'équipe d'animation, et validée par le Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Pour toute information concernant l'ALSH périscolaire et le restaurant scolaire, vous pouvez contacter Marie-Charlotte Santana au 06.78.17.97.53 ou par mail : periscolaire@ville-saint-leonard.fr.

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Des équipes auprès des enfants tout au long de l'année

L'année scolaire 2025/2026 se termine, et déjà se profile 2026/2027 avec une organisation des rythmes identique à la précédente.

Suite aux élections municipales, M. Lionel Lemasson est désormais l'élu en charge des affaires scolaires.

Quelques changements s'opèrent également au sein de l'équipe périscolaire. En effet, Joëlle, ATSEM depuis de très nombreuses années, a fait valoir ses droits à la retraite au printemps 2026. Elle est remplacée par Cynthia, déjà présente au sein de l'équipe en tant qu'animatrice. Ainsi, Cyndie retrouve l'équipe des animateurs et les enfants à partir de la rentrée de septembre.

Les agents communaux de l'équipe du service Jeunesse/ Affaires scolaires-périscolaires :

o Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles- ATSEM : Zahra, Anne, Natacha, Cynthia sont présentes auprès des enfants scolarisés à la maternelle G.Sand sur la journée. Le matin, Cyndie intervient également dans les classes.

o Les Agents d'animation : Sandrine, Anne-Laure, Alexandra, Liudmyla, Lucie, Cyndie et Corentin accompagnent les enfants tout au long de la journée, à l'ALSH périscolaire, le matin et le soir, mais aussi lors du temps de l'interclasse, dans la cour et au moment du repas. Ils sont également présents le mercredi matin pour proposer aux enfants de nombreux projets et activités.

o Responsable du service : Marie-Charlotte est à l'écoute des enfants et des familles tout au long de la journée. Elle est présente en Mairie les matins, et sur les écoles les après-midi.



Cyndie, absente sur la photo, rejoindra l'équipe fin août pour la rentrée scolaire

Inscriptions pour l'année scolaire 2026/2027

Pour les élèves déjà scolarisés cette année à Saint-Léonard-de-Noblat, le dossier de renouvellement est à retourner au service pour le vendredi 10 juillet dernier délai. Le dossier a été envoyé par mail aux familles la dernière semaine de mai, vous avez également la possibilité de le récupérer en format papier à l'accueil de la Mairie ou sur le site de la Forestière.

Pour les nouveaux élèves qui ne sont pas encore inscrits, vous devez prendre contact au plus vite avec Marie-Charlotte Santana, au 06-78-17-97-53 ou par mail periscolaire@villesaint-leonard.fr.

Inscription aux transports scolaires : A partir du 09 juin, il sera possible de faire l'inscription en ligne sur le site : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>

Pour rappel, pour les non ayants droit (- de 3kms entre

le domicile et l'école), le CCAS prend en charge une partie du montant. Un dossier de demande est à remplir et à retourner au service Jeunesse/Affaires Scolaires-Périscolaires avant le 24 juillet (Attention aucun dossier de demande ne sera pris en compte après le 15 septembre). Le dossier est disponible en Mairie ou par mail, à la demande. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec Marie-Charlotte Santana.

**Toute l'équipe souhaite
un bel été à tous les enfants et
leurs familles !**

Maison de santé pluridisciplinaire i

Un équipement médical e



Le permis de construire pour la réhabilitation-extension du bâtiment « L'Automne » qui accueillera la future Maison de Santé intercommunale de Noblat a été accordé début avril 2026 à la Communauté de Communes de Noblat, maître d'Ouvrage du projet.

Un établissement de soin sur trois niveaux...

Le projet situé en centre-bourg de Saint-Léonard-de-Noblat, présente 1700m² de surface sur 3 étages d'activités. En pied de l'extension, 160 m² seront dédiés au laboratoire d'analyses médicales. Les autres 1500 m², seront occupés par la Maison de Santé pluriprofessionnelle. Les aménagements ont été pensés en collaboration avec les professionnels de santé du territoire. Ils prévoient 29 salles de soins d'environ 20m² chacune, organisées en pôles (médecine générale, kiné, dentaire, paramédicaux). En plus des salles d'attente nécessaires, l'équipement bénéficiera d'une salle de réunion, d'une salle de petite urgence, d'un studio pour l'accueil des stagiaires. Tous ces espaces répondent au projet territorial de santé validé par l'ARS en novembre 2025 dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité des établissements de soins.

Un début de chantier prévu avant l'été...

Les marchés publics ont été publiés durant le mois de

janvier et la consultation des entreprises a été faite durant le premier trimestre. L'analyse des offres a été effectuée et les marchés de travaux (gros oeuvre, électricité ...) ont été attribués à la fin du mois d'avril par le conseil communautaire installé immédiatement après les élections municipales. La phase préparatoire aux travaux débutera prochainement, la durée du chantier est prévue pour 14 mois jusqu'à sa réception.

Pour ce projet, la Communauté de Communes de Noblat a déjà reçu le soutien de l'Etat à hauteur de 800 000 € et une aide de la région Nouvelle-Aquitaine de 200 000 €.

Par deux délibérations (30/09/2025 pour le conseil communautaire et le 09/10/2025 pour le conseil municipal) prises à l'unanimité, les deux assemblées ont décidé de nommer ce nouvel équipement :

« Maison de santé pluridisciplinaire intercommunale : Marc LAYCURAS »

e intercommunale : Marc LAYCURAS

l essentiel pour le territoire!

TRAVAUX



Qui était Marc LAYCURAS ?

La famille LAYCURAS est installée depuis plusieurs générations sur le territoire et une partie y demeure encore. Le papa de Marc, Philippe a grandi à La Geneytouse et Eybouleuf. Après des études scientifiques, devenu ingénieur, il a servi l'Etat. Par les différentes fonctions qu'il a occupées, il a sillonné la France jusqu'en Corse, aussi l'outre-mer puisqu'il fut sous-préfet de Mayotte puis de Nouvelle-Calédonie. Revenu en métropole à la sous-préfecture de Bernay (Eure), M.Philippe LAYCURAS a terminé sa carrière en Limousin, d'abord comme sous-préfet de Corrèze (arrondissement de Brive) puis Préfet délégué de la Haute-Vienne. Désormais en retraite, il est revenu à ses racines familiales et habite avec son épouse, Marie-Josée, à La Geneytouse, ils sont tous deux impliqués dans la vie associative locale.

Le commandant Marc LAYCURAS est né le 12 janvier 1989 à Cholet. Il suit sa scolarité en Corrèze et réussit brillamment le concours d'entrée dans le service de santé des armées. Il rejoint alors l'école du service de santé des armées de Bordeaux le 1er août 2007 où il réalise sa scolarité comme élève-officier puis médecin aspirant ; il apparaît d'emblée comme un élément prometteur et passionné.

À la suite de sa réussite à l'examen, il est nommé interne des hôpitaux des armées. Son classement lui permet d'effectuer son internat au sein de l'hôpital d'instruction des armées Percy. Durant ces trois années, il perfectionne ses compétences de médecin auprès des malades. Il est immédiatement remarqué pour son humilité et son investissement. Il se consacre pleinement au service des malades et en particulier des militaires blessés en opération. Il soutient sa thèse de médecine dans le domaine de la chirurgie et est reçu docteur en médecine le 13 octobre 2017.



Docteur Marc LAYCURAS
Médecin principal du service de santé des armées
Chevalier de la Légion d'honneur
Croix de la valeur militaire avec étoile de bronze
Médaille de la défense nationale Or
Médaille d'honneur du service de santé des armées

Nommé médecin à compter du 1er janvier 2017, il choisit de servir au sein de la 120e antenne médicale du Mans rattachée au 14e centre médical des armées et au profit des soldats du 2e régiment d'infanterie de Marine (2e RIMA). Il prend ce premier poste le 2 janvier 2018.

Le 12 février 2019, il rejoint le Mali pour soutenir le groupement tactique interarmes (GTD Richelieu) dans le cadre de l'opération Barkhane comme médecin du poste médical soutenant le 2e RIMA. Au cours de cette mission, alors qu'il est en intervention, il est mortellement blessé par un engin explosif détruisant son véhicule. Malgré les soins prodigués par les équipes médicales présentes, il décède des suites de ses blessures le 02 avril 2019 à l'âge de 30 ans.

Le commandant Marc Laycuras était marié et titulaire de la médaille de la Défense nationale.

L'îlot de l'ancien hôpital, d'une superficie d'environ 14 000 m², constitue un lieu important de la ville médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat. Il est situé au cœur du Site Patrimonial remarquable (SPR) réglementé par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). La collégiale romane classée « monument historique » et inscrite au Patrimoine mondial par l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France est située à quelques pas. Le site est marqué par un fort dénivelé (8 à 13 mètres) avec de fortes pentes localisées.



Le V120



Le Daniel-Lamazière



L'Automne

Jusqu'en 2019, année d'ouverture du nouvel hôpital, les lieux accueillait les locaux (V120, Daniel-Lamazière et L'Automne) du centre hospitalier intercommunal de Monts et Barrages (CHIMB). Après un long et fastidieux travail administratif, juridique et comptable mené en lien étroit avec différents services de l'État (Préfecture, Finances publiques et ARS), la commune de Saint-Léonard-de-Noblat acquiert cette friche hospitalière en 2022.



de l'îlot de l'ancien hôpital



L'espace Denis Dussoubs (foyer rural)
(ancien couvent des Ursulines)



L'hôpital médiéval et sa porte d'entrée

L'îlot comporte un riche bâti dont l'hôpital médiéval et l'espace Denis Dussoubs (qui fut d'abord un couvent, avant de devenir une gendarmerie, puis prison et enfin l'espace tel que vous le connaissez aujourd'hui : foyer rural centre social, salle des fêtes, salle des conférences et musée Gay-Lussac). Rappelons que ce bâtiment ne répond pas aux normes exigibles depuis de nombreuses années. Il nécessite donc un chantier important de mise en conformité (accessibilité et incendie) sans parler des travaux de rénovation liés par exemple à une réhabilitation thermique nécessaire !

Actuellement, le bâtiment Daniel-Lamazière héberge de nombreux professionnels de santé et des services médico-sociaux (CH Esquirol et Sessad-Alefpa). Sur cet îlot se trouve également la bibliothèque municipale Georges-Emmanuel Clancier. Le site concentre également des bâtiments vides qu'il est nécessaire de rénover : l'ancienne mairie, l'hôpital médiéval et l'Automne (ancien EHPAD de l'hôpital) ainsi que des espaces extérieurs et jardins peu utilisés. En 2023, la commune a procédé au démantèlement du V120 (grand bâtiment hospitalier construit en 1976), très amianté et particulièrement mal intégré dans cet écrin patrimonial. Il laisse désormais derrière lui une vaste plateforme stabilisée (environ 2000m²) utilisée provisoirement à usage de stationnement.



Propriétaire de près de 80 % du foncier de l'îlot, la commune est engagée dans un projet de requalification globale. Elle a rédigé en 2024 un accord-cadre et a confié la mission de maîtrise d'œuvre à un groupement d'architectes conduit par Fabre-Speller (associé au cabinet DPA à Dahlluin-Penny Architectes qui a conçu le nouvel hôpital). Leur rôle est d'accompagner la ville pour la réalisation d'études concernant l'aménagement des espaces publics et la réhabilitation des différents bâtiments.



Dossier : Requalification de l'îlot de l'ancien hôpital

Le projet porté par la collectivité revêt des enjeux de sobriété foncière, d'attractivité et de reconquête des centres anciens. Son programme vise :

- Le confortement et l'amélioration de l'offre de soins dans un contexte national tendu, par l'aménagement d'un pôle de santé, médical, médico-social de rayonnement régional : création d'une maison de santé pluridisciplinaire, d'un laboratoire d'analyses médicales, réhabilitation du bâtiment Daniel-Lamazière pour l'accueil de structures de santé mentale et médico-sociales
- L'amélioration significative de l'accessibilité et de la sécurité pour tous aux différents services médicaux, paramédicaux et culturels : aménagement extérieur et mise aux normes de l'espace Denis Dussoubs et relocalisation du cinéma municipal
- Le renforcement des continuités urbaines
- La création d'un îlot de fraîcheur
- La mise en valeur du patrimoine bâti
- L'amélioration du cadre de vie via la création d'espaces verts et de convivialité

La communauté de communes de Noblat s'est engagée dans un projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP). Les études programmatiques ont permis de flécher le bâtiment « L'Automne », qui, grâce à une extension d'environ 160 m² d'emprise au sol, pourra accueillir les 32 professionnels de santé (médecins, dentistes, podologues, infirmiers, ostéopathes, sage-femme...) intégrés au projet,

complété par un laboratoire d'analyses médicales privé. Le coût du projet est évalué à environ 4 millions d'euros (études et travaux), le chantier débutera prochainement.

En fin d'année 2025, la ville a déposé un dossier de permis d'aménager pour la restructuration des espaces publics et les différents cheminements. Elle mène les études pour la réhabilitation de l'espace Denis Dussoubs et du bâtiment Daniel-Lamazière.

La réalisation de ce projet communal d'ampleur comporte trois volets :

1. Aménagement des espaces publics (en 3 phases de travaux)
2. Mise aux normes d'accessibilité et sécurité de l'ensemble de l'espace Denis Dussoubs/salle des fêtes et création d'une percée vers le centre-ville (ERP ouvert sous avis défavorable de la commission de sécurité incendie). La relocalisation du cinéma municipal, dont les locaux ont dû fermer pour des raisons de sécurité, est envisagée dans cet ensemble bâti (projet en option).
3. Requalification du bâtiment Daniel-Lamazière (le programme prévoit dans ce grand bâtiment l'installation d'un pôle dédié à la santé mentale et aux services médico-sociaux)

La réalisation de ce troisième volet, moins prioritaire, reste conditionnée à un accompagnement important des services de l'État. La réhabilitation de l'hôpital médiéval et de l'ancienne mairie n'est pas programmée à ce jour.

Estimation des coûts de l'opération (hors maison de santé : maîtrise d'ouvrage intercommunale) :

	Projet ville de Saint-Léonard de Noblat	Période de réalisation	Coût estimé HT
Volet 1	Aménagement des espaces publics	2026-2030	2 650 700€
Volet 2	Mise aux normes du foyer rural	2027-2028	3 300 000€
Volet 3	Requalification du bâtiment Daniel Lamazière	2028-2030	2 500 000€
Volets 1 + 2 + 3		Total	8 450 700€



Esquisse de la Maison Pluridisciplinaire de santé Intercommunale – Marc LAYCURAS

Au rez-de-chaussée (rez-de-parking) se trouvera le laboratoire d'analyses médicales.

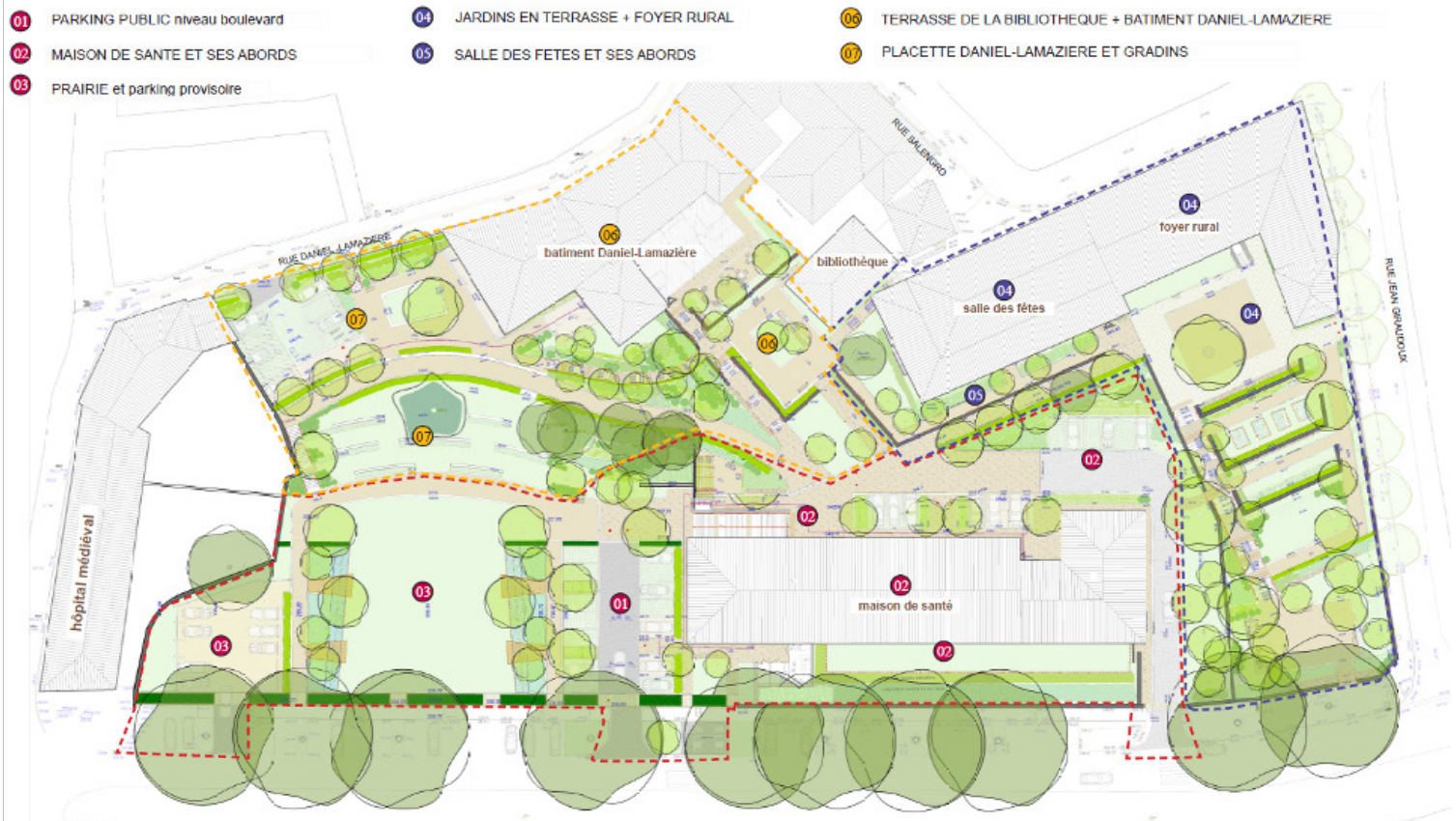
Aux étages (rez-de-jardin et 1er étage) se trouveront les différents cabinets médicaux (accessibles par escalier ou ascenseur)

Des places de stationnement seront situées à proximité ainsi que sur le boulevard Carnot.

À gauche du bâtiment, un ascenseur public permettra de répondre aux différents accès « Personnes à Mobilité Réduite ». Des toilettes publiques sont également prévues.



Esquisse de l'aménagement global de l'îlot



Garde d'enfants : un service renforcé grâce à la réalisation d'une « MAM »

Malgré une offre diversifiée d'accueil des jeunes enfants sur le territoire, ce projet répondait à des besoins de familles et a permis à des professionnelles de travailler en équipe. Porté par trois assistantes maternelles qualifiées, la ville a accompagné le projet immobilier.

Qu'est-ce qu'une MAM ? (Acronyme de Maison des Assistantes Maternelles)

Les Mam allient les avantages d'une prise en charge individualisée de chaque enfant à ceux du travail en équipe des professionnels qui les accueillent. Les Mam permettent une prise en charge personnalisée de l'enfant par un professionnel référent qui lui offre la sécurité affective nécessaire à son développement. L'assistant(e) maternel(le) référent(e) veille au respect des besoins et du rythme de chaque enfant, afin de favoriser son bien-être au sein de la Mam. L'enfant bénéficie également de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels et d'autres enfants, d'âges différents. Les Mam favorisent ainsi la « découverte de l'autre » et la socialisation des enfants accueillis (apprentissage des règles de vie en société).

Réhabilitation et transformation de locaux municipaux

Lors de la construction de la halle des sports (dans les années 1990), un logement de fonction avait été créé pour le gardien. Depuis quelques années un système d'ouverture électronique par badge a été installé, de plus dans le cadre d'une réorganisation des services, l'entretien (ménage) du bâtiment est réalisé différemment. Ce logement de fonction s'avérait donc inutile. Face à la demande de création d'une MAM, ce lieu paraissait idéalement placé : facile d'accès, stationnement à proximité pour les familles utilisatrices de ce service, proximité du relais de la petite enfance (ancien Relais des assistantes maternelles situé à la maison de la petite enfance), proximité et facilité d'accès aux écoles. Les élus ont donc décidé de transformer et de rénover ce logement.

Les travaux ont consisté en la réhabilitation et l'extension du logement de la halle des sports afin de pouvoir accueillir la Maison d'Assistantes Maternelles avec une capacité d'accueil de 12 enfants. Cet aménagement a suivi les recommandations et préconisations effectuées par le service Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental. Cet équipement, classé ERP



de 5ème catégorie permet d'accueillir une douzaine d'enfants depuis novembre 2025.

Le coût total de l'opération portée par la commune a été de 250 942 €, des subventions ont été obtenues : de la part de l'état : 67 800 € (DETR) et de la part de la CAF : 57 000 €. La différence a été apportée en fonds propre. Les locaux sont loués aux professionnelles de la petite enfance.

En conclusion, ce projet a permis de maintenir et renforcer un service sur la commune (garde des enfants – petite enfance) en favorisant un travail collaboratif entre assistantes maternelles, de réhabiliter et d'entretenir des bâtiments municipaux tout en garantissant des recettes (loyers perçus) pour la commune.

Travaux du barrage de Beaufort : vers une indépendance de la commune pour alimenter les bâtiments municipaux en énergie électrique

La commune a acheté à l'État la centrale hydro-électrique de Beaufort en 2019 pour 60 000 €. Le retour sur investissement a été effectué en un an puisque cet équipement produit annuellement de l'énergie électrique renouvelable pour ce même montant (en général, les centrales de ce type sont vendues environ 10 fois le prix du montant annuel de la production, les discussions liées à l'acquisition furent âpres mais constructives !).

Suite à des études, il a été prouvé que ce site pouvait produire davantage d'énergie électrique et de quasi doubler la production annuelle de 700 MW.h à 1300 MW.h (Méga Watt-heure). Naturellement le cadre environnemental a été pris en compte : continuité écologique et préservation des espèces : loutres et moules d'eau douce sur le site. Depuis le début d'été 2024, la ville possède les autorisations administratives pour engager les travaux et les travaux ont débuté en 2026. Ils devraient être terminés avant la fin de l'année 2026 pour un redémarrage de l'usine en novembre

Le projet comprenait deux volets :

Une partie électromécanique :

- Remplacement ou l'amélioration des machines (turbines et alternateurs) ce qui permettra d'augmenter le rendement,
- Changement du dégrilleur.



Une partie génie civil qui comportait plusieurs points :

- Construction d'une nouvelle passe à poissons en rive gauche afin de permettre la montaison et la dévalaison de la faune piscicole,
- Réalisation d'une passe à canoës afin de garantir la sécurité des usagers,
- Rebouchage des multiples petites brèches et fissures (canal d'aménagé et canal de fuite).

Le montant total du projet (études et travaux) atteint environ 2,3 millions d'euros hors taxes. Les subventions obtenues sont conséquentes 650 000 € de l'état (DETR et DSIL) et 685 000 € de

l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB). La quasi-totalité du reste à payer a été financée par un emprunt réalisé auprès de la banque des territoires d'une durée de 40 ans. Le montant des annuités à rembourser chaque année sera de 40 000 € environ tandis que le montant lié à la production électrique sera au minimum de l'ordre de 120 000 €.

L'objectif est dans un premier temps d'accroître la production électrique de l'usine ce qui augmentera les recettes financières de la ville. Dans un deuxième temps, il s'agira de tendre vers de l'autoconsommation multisite afin d'alimenter directement les bâtiments municipaux. Ainsi la commune n'aura presque plus d'énergie électrique à acheter ce qui permettra à la ville d'être indépendante des fluctuations des prix de l'énergie et donc d'avoir la maîtrise de ses coûts !

Des travaux sont actuellement en cours sur le bâtiment de la petite enfance et sur Aqua'Noblat afin d'installer des panneaux solaires photovoltaïques. L'énergie électrique produite sera consommée par « la piscine » ce qui permettra de diminuer la facture énergétique de ce bel mais coûteux équipement !

Le quartier de Drusenheim

L'avenue de Drusenheim et les rues adjacentes nécessitaient une rénovation totale. Mais avant la réfection de ce quartier, il était nécessaire de refaire la partie aval du réseau d'assainissement (de la rue de Beaufort, à travers Le Ganet, Puy Rocher et jusqu'au lotissement de Maleplane) et de renforcer les réseaux d'eau potable. Les chantiers d'un montant HT de 470 000 € se sont déroulés fin 2023 - début 2024.

La suite des travaux a consisté en la réhabilitation des différents réseaux desservant les habitations du quartier de Drusenheim.

Ces travaux importants ont été menés en lien avec le Syndicat Vienne Combade (compétent en matière d'eau potable : production et distribution) et la Communauté de Communes de Noblat (compétente en matière d'assainissement collectif) : reprise des réseaux souterrains d'eau potable (environ 300 000 € HT), d'eau pluviale et d'assainissement collectif (environ 940 000 € HT) et enfouissement des réseaux secs aériens avec le Syndicat Energie

Haute-Vienne (386 400 € TTC) qui se termineront au troisième trimestre de l'année 2026.

Ce chantier se poursuivra en 2027 avec les réaménagements de surface : trottoirs, plates-bandes, voiries ...

Cette réhabilitation permettra aussi de revégétaliser des espaces sur ces lieux qui ont été complètement bitumés. Cela permettra ainsi de désartificialiser une partie des sols pour permettre la pénétration d'une partie des eaux pluviales, de renaturer certains endroits pour lutter contre les îlots de chaleur en plein été notamment, aussi d'embellir les espaces. Les demandes de financement ont été déposées auprès des différents financeurs : état, conseil départemental de la Haute-Vienne et agence de l'eau Loire-Bretagne.



LE VRAI CONSEIL



- ÉLECTROMÉNAGER
- TÉLÉPHONIE
- INFORMATIQUE
- ÉLECTRICITÉ
- TÉLÉVISION - ANTENNES



POUR LA 6^{ÈME} ANNÉE

PULSAT LAURÉAT DES ENSEIGNES DE PROXIMITÉ

POUR LA QUALITÉ DE SERVICE EN ÉLECTROMÉNAGER & MULTIMÉDIA !

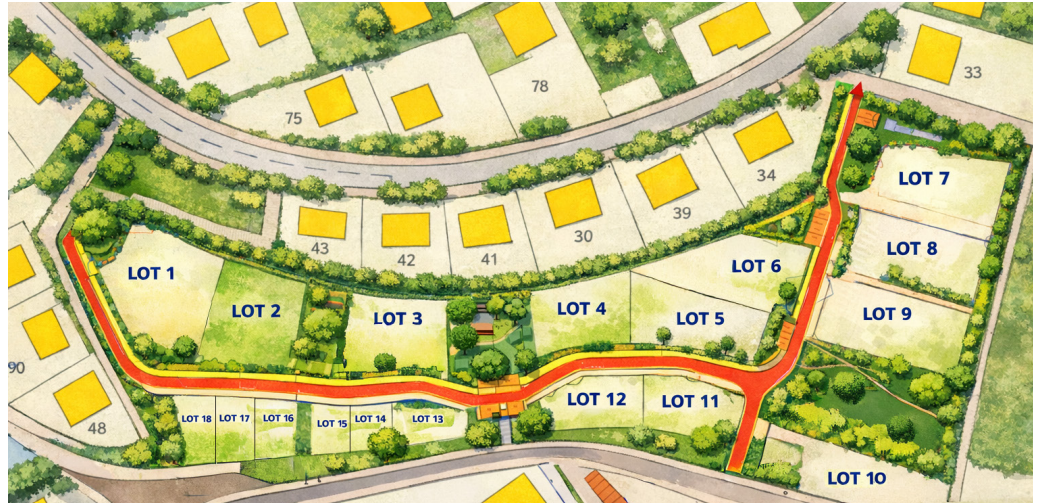
2, place Noblat - 87400 St-Léonard de Noblat

05 55 56 22 08 - www.pulsat.fr -  

saintetiennetelemenager@gmail.com

Le lotissement du parc de Boussac

Notre commune doit accueillir de nouveaux habitants, le maintien de ses activités en dépend.



La ville soutenue par l'ensemble des partenaires : état, région, département, communauté de communes de Noblat porte de fortes politiques publiques en matière d'habitat... rénover plutôt que construire. Néanmoins de nouvelles constructions sont nécessaires. La commune a donc porté un projet de lotissement sur Boussac. Le conseil municipal avait classé, à l'unanimité des votes exprimés lors de la révision générale du PLU validée en septembre 2021, cette parcelle constructible.

La ville a profité aussi des travaux importants de rénovation qui ont été faits sur l'avenue de Drusenheim pour desservir le lieu par les réseaux nécessaires tout en minimisant les coûts

L'achèvement des travaux de viabilisation étant terminé, le conseil municipal a fixé le prix de vente des parcelles pour lancer leur commercialisation. Après une étude comparative des prix du marché local et compte tenu de l'objectif de la commune de favoriser l'installation de jeunes ménages et de soutenir la démographie du territoire, il a été proposé au conseil municipal de fixer un prix de vente à 63 € le m² toutes taxes comprises. Cette proposition a été validée à l'unanimité par les élus. Ce prix de vente permettra de couvrir les coûts d'aménagement (viabilisation, VRD, etc...) sans être dissuasif pour les acquéreurs, d'autant plus que la vente est effectuée sans intermédiaire.

Situé à proximité des établissements scolaires, des équipements sportifs, non loin des commerces par des voies douces et sécurisées (cheminement piétonnier notamment), ce lotissement permet de proposer 18 lots allant de 250 à 800 m² qui permettront d'accueillir par exemple des familles avec enfants ou des personnes retraitées désirant venir s'installer proche des services dans une ville agréable à vivre. L'aménagement a permis de conserver quelques arbres remarquables autour desquels se trouvent des espaces verts et des allées destinées à la promenade.

Ce projet a été financé par un emprunt dédié de 500 k€ permettant de couvrir l'ensemble des frais. La vente des parcelles permettra de rembourser cet emprunt.

Ce lotissement permettra de contribuer au dynamisme et à l'attractivité de notre belle cité en conjuguant aussi la nécessité de maintenir la nature en ville, un nouveau quartier qui permettra d'accueillir de nouveaux habitants dans un cadre paisible, harmonieux et non loin des services

Vous souhaitez acquérir ?
Contactez le service urbanisme :
 05 55 56 92 08
urbanisme@ville-saint-leonard.fr

France Identité : votre identité numérique à portée de main

Dans le cadre de la modernisation des services publics, l'État français a lancé France Identité, une application mobile conçue pour simplifier et sécuriser la manière dont les citoyens majeurs prouvent leur identité au quotidien.

Qu'est-ce que l'application France Identité ?

Gratuite et facile à utiliser, France Identité fonctionne avec la nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNle). Grâce à elle, vous pouvez :

- Avoir une version numérique officielle de votre carte d'identité, aussi valable que la version papier.
- Générer des justificatifs d'identité limités à certains usages.
- Accéder à des services sensibles via FranceConnect+.
- Signer électroniquement des documents officiels.

Comment certifier son identité avec France Identité ?

La démarche est simple et se fait en trois temps :

Pourquoi certifier son identité numérique ?

Dans de nombreuses situations – comme signer un contrat, faire une procuration électorale ou suivre une formation professionnelle – il peut être nécessaire de prouver de manière certaine qui vous êtes. Une identité numérique certifiée garantit que votre identité a bien été vérifiée par une autorité publique, en toute sécurité.

Quels sont les avantages de France Identité ?

- Sécurité renforcée : grâce à la biométrie, votre identité est bien protégée contre les fraudes.
- Reconnaissance officielle : votre identité est reconnue par les services publics français, et bientôt à l'échelle européenne.
- Gain de temps : fini les déplacements inutiles et l'envoi de photocopies !
- Signature électronique légale : signez vos documents en toute simplicité, avec une valeur juridique reconnue.



1. Téléchargez l'application France Identité, identifiez-vous avec France Connect puis enregistrez votre carte d'identité (CNle) grâce à la puce NFC de votre téléphone.

2. Rendez-vous en station biométrique pour finaliser la certification. L'agent municipal scanne le QR code généré par l'application et prend vos empreintes digitales pour confirmer votre identité.

3. Sous 24 à 48 heures, vous recevrez une notification vous indiquant que votre identité est certifiée. Vous pourrez alors accéder à tous les services en ligne nécessitant une identification renforcée.

Nouveauté 2025 : certification dès la remise de la nouvelle CNi

Bonne nouvelle ! Dès 2025, lors du renouvellement de votre carte d'identité, vous pourrez préactiver votre compte sur France Identité avant même d'aller en récupérer votre carte. Le SMS vous informant de la disponibilité de votre carte contiendra un lien direct vers l'application, pour faciliter cette démarche.

Résultat : vous gagnerez du temps et pourrez faire certifier votre identité dès la remise de votre nouvelle carte.

Pour créer sa certification numérique, pas besoin de prendre rendez-vous : un simple appel pour prévenir de votre venue permettra de savoir si le service peut vous recevoir. Contactez le 05.19.09.00.70

Passeport et carte nationale d'identité

En 3 étapes

Étape 1 : pré-demande

Effectuer une pré-demande sur le site de l'Agence nationale des Titres sécurisés : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Vous n'avez pas accès à internet ? Demandez le document CERFA auprès de la France services de Saint-Léonard de Noblat ou en mairie.



Étape 3 : Retrait des titres

À réception du sms vous informant de la disponibilité de votre titre, nous vous invitons à contacter France Services au 05 19 09 00 70, afin de nous indiquer la date à laquelle vous souhaitez venir récupérer votre document.

Le jour du retrait et dans le cadre d'un renouvellement, il est obligatoire de restituer l'ancien titre. La présence du demandeur (âgé de 12 ans ou plus) est également obligatoire. Tout titre non retiré dans un délai de 3 mois sera détruit.

Étape 2 : dépôt du dossier

Prenez **rendez-vous en ligne** sur le site internet de la ville : www.ville-saint-leonard.fr ("prendre rendez-vous en ligne") ou **par téléphone** au 05.19.09.00.70.

Le dépôt de dossier s'effectuera à la **station biométrique, 15 rue de Beaufort (Bâtiment France Services)**, ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 17h et les mardis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour les mineurs, la présence du mineur et de son représentant légal est obligatoire lors du dépôt de dossier.

Documents à fournir :

- Pré-demande effectuée en ligne (voir étape 1)
- Photos d'identité de moins de 6 mois (visage dégagé, sans lunettes, sans bijoux, sans sourire)
- L'ancien titre s'il ne s'agit pas d'une première demande ou d'un cas de perte ou de vol
- La pièce d'identité du représentant légal si la demande est effectuée pour un mineur
- Le justificatif de domicile de moins d'un an
- En cas de résidence alternée :
 - justificatif de divorce complet
 - Justificatif de domicile des deux parents
 - Copie de la pièce d'identité des deux parents
- En cas de perte ou de vol : un timbre fiscal (disponible chez un buraliste, sur <https://timbres.impôts.gouv.fr> ou dans la pré-demande) + 25€
- Pour les passeports (1ère demande, vol, perte ou renouvellement) : 17€ (0 à 14 ans) / 42€ (15 à 17 ans) / 86€ (personnes majeures)

Pour des cas particuliers, merci de prendre contact avec la France Services au 05.19.09.00.70.

La plateforme de traitement des titres sécurisés se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires



MARCHÉ

Revitalisation du marché hebdomadaire

Le marché du samedi s'enrichit : cap sur les Marchés Gourmands

Le marché du samedi matin est un rendez-vous ancré dans la vie de notre commune. Pour en assurer la pérennité et renforcer son attractivité, un travail de fond est engagé : élargissement de l'offre, recherche de diversité et de qualité, intégration de nouvelles tendances, tout en préservant la place des producteurs locaux de notre territoire.

Cet effort vise également à dynamiser la fréquentation du centre-ville et à mieux répondre aux attentes d'une clientèle en quête d'authenticité et de proximité.

Dans ce cadre, le marché estival du samedi matin s'anima de quatre éditions spéciales : les Marchés Gourmands. Ces temps forts vous invitent à découvrir et à acheter des produits directement auprès de producteurs et de commerçants, avec la possibilité de les déguster sur place.

Rendez-vous les samedis :

11 juillet
25 juillet
15 août
29 août

DE 9H À 13H MARCHÉS GOURMANDS

Les commerçants de votre ville et du marché vous invitent aux samedis matins gourmands.

Venez acheter et consommer sur place!



Saint-Léonard de Noblat

LES SAMEDIS 30 MAI, 13 JUIN, 27 JUIN, 11 JUILLET,
25 JUILLET, 15 AOÛT ET 29 AOÛT.

| Place de la République, Place Gay Lussac



An advertisement for A'Tension 87. It features a circular logo with a lightning bolt and the text "A'TENSION 87" and "Électricité". Below the logo is a photo of a smiling man. The text "A'Tension 87" is written in a large, stylized font, followed by "100% Électricien" and "Devis et Conseils Gratuit". Below this is a list of services: "RÉNOVATION GÉNÉRALE NEUF ET ANCIEN". The services are listed in two columns: "Rénovation Complète", "Ventilation", "Motorisation portail et garage", "Mise en sécurité", "Chauffages électrique", "Dépannages", and "Alarmes". At the bottom, there is a yellow button with the phone number "06.13.42.82.14", the name "Mr ORANGE Aurélien", and the email "atension87@gmail.com".

DU FRAIS DANS VOTRE INTÉRIEUR,
de la chaleur dans notre relation

AVS

05 55 56 75 84



AVS, votre spécialiste de la climatisation



RENAULT



**LOCATION
DE VEHICULES
SANS CHAUFFEUR
Utilitaires
et Particuliers**



**VENTES
VEHICULES NEUFS
et OCCASIONS**

**REPARATIONS
MECANIQUE
CARROSSERIE
PEINTURE
PARE-BRISE**

TOUTES MARQUES

10 av. Jean Moulin - 87400 St-Léonard de Noblat - Tél : 05 55 56 17 17

Mail : garagedenoblat@wanadoo.fr - Web : www.garagedenoblat.fr

DE NOUVEAUX ARRIVANTS...



L'ESTEAM

Peintures Rénovation
3 avenue du Champ de Mars
06.60.95.27.10



Le Pizzaiolo

Pizzeria
10 avenue du Champ de Mars
Ouvert du mardi au samedi de
11h00 à 13h30 et de 18h30 à
21h30
05.64.72.28.50



Doski Kebab

Kebab
18 boulevard Adrien Pressemane
Ouvert du mardi au jeudi et le
samedi et dimanche de 11h30 à
14h00 et de 17h30 à 22h00, et le
vendredi de 17h30 à 22h00
05.19.56.52.85



Pascalain

Fabrique des spécialités
limousines
4 rue Jean Jaurès
Ouvert du mardi au samedi de
15h00 à 19h00
05.55.30.83.99



Thomas Fleuret

Oeuvres gravées à la main
sur du cuir d'exception
Thomasfleuret.fr
07 49 14 83 26



Ateck Automatismes

Portes, portail, pergola, fenêtre...
33 rue Jean Moulin
0619.52.73.27



Avowatts

Energies renouvelables
29 rue Jean Moulin
06.32.40.55.17
05.19.87.85.12
contact@avowatts.fr



Loïc Glandus

Epicerie - Primeur
10 place de la République
Ouvert du mardi au samedi de
7h00 à 12h30
et de 15h30 à 18h30
06 61 07 81 25



Miss St Léo

Prêt à porter féminin
16 Place de la République
Ouvert du mardi au samedi de 9h00
à 12h00 et de 15h00 à 19h00
09.84.65.06.08

COMMERCES



Les Fleurs de Florencia

Fleuriste - Créations florales
3 rue Victor Hugo
06.66.29.74.15



Audition Concepts

Expert auditif
15 Boulevard Henri Barbusse
05.19.87.85.50
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00
à 18h00



La Vaisselle d'un jour

Location vaisselle, tables,
nappes, chaises
33 rue Jean Moulin
06.52.82.77.82
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et
de 13h30 à 18h00



Noblatout

Entreprise à but d'emploi
7 rue de la Fraternité
06.98.70.80.37
bureau@noblatout.fr



OPAZAR

Parfums-décoration-cadeaux
5 rue de la Révolution
Ouvert du lundi au vendredi
de 10h00 à 19h00



MEUF'IN

New Candle Light

Création de bougies gourmandes
6 rue des Etages
Ouvert les mardis, jeudis et vendredis 14h00-18h00,
mercredis 14h00-17h00 et samedi 10h00-12h30
06.16.94.50.50



Pizz'Dorée

Restaurant

Place de la République
05.55.56.96.33
Ouvert du mardi au samedi



Le Dressing

Vêtement de seconde main
8 Place Gay Lussac
Ouvert du mardi au samedi



Le Bibelot

Bar

6 rue Jean Jaurès
Ouvert du Jeudi au dimanche
de 18h00 à 23h00



Metegnier 2.0

Peinture, plâtrerie, revêtement
33 avenue Jean Moulin
06.85.05.46.07
contact@metegnier2-0.fr

... ET DE NOUVELLES ADRESSES, NOUVELLES ENSEIGNES



Uni'verre et Cie

Vitrail, Créations artisanales
16 rue de l'Égalité
06.62.00.59.97



Les trois saveurs d'Asie

Restaurants -
Spécialités asiatiques
1 rue Victor Hugo
Ouvert du mardi au samedi
06.61.14.70.78



Weldom Contact

(anciennement Briconaute)
Bricolage - Jardin - Décoration
20 rue Jean Moulin
Ouvert du lundi au samedi de
9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00



St Léonard de Noblat Châteauneuf-la-Forêt Treignac

□ Saint Léonard Immobilier

4, avenue du Champ de Mars
87400 ST-LÉONARD-DE-NOBLAT

05 55 56 74 98

stleonardimmobilier@agencesenlimousin.com

www.agencesenlimousin.com



Carte professionnelle - Olivier Allemand CCI FRANCE N°: CPI 8701 2018 000 033 026 délivrée par la CCI de la Haute-Vienne - Garantie financière GALIAN / 120 000€
GALIAN 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS - mail : olivier.allemand@agencesenlimousin.com - RCS LIMOGES 438 294 948 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 62434294944800041



Alain Darbon réélu à la présidence de la Communauté de Communes de Noblat

Mardi 31 mars 2026, suite aux élections municipales, les 33 conseillers communautaires représentant les 12 communes de la Communauté de communes de Noblat se sont réunis lors de la séance d'installation du conseil communautaire pour élire leur nouveau bureau. L'assemblée a reconduit Alain Darbon, récemment reconduit pour un 3ème mandat de maire de Saint-Léonard-de-Noblat, à la présidence de l'établissement public de coopération intercommunale EPCI.



Une structure au service du territoire de Noblat et de ses habitants :

La Communauté de communes de Noblat (CC Noblat) assure au quotidien la gestion d'équipements et de services essentiels à la vie du territoire :

- L'Espace Aqua'Noblat, complexe aquatique ouvert à tous qui permet aussi l'apprentissage de la natation en milieu scolaire ;
- La Maison de la Petite Enfance de Noblat, qui accueille crèche, relais d'assistantes maternelles, ALSH et lieu d'accueil enfants-parents ;
- L'École de Musique de Noblat, qui dispense une formation musicale de qualité à un large public ;
- L'Office du Tourisme de Noblat, vitrine et moteur de l'attractivité du territoire.

Mais aussi, en lien avec la ville de Saint-Léonard de Noblat, la CC Noblat :

- gère France Services – Simone VEIL, guichet unique qui accompagne les citoyens dans leurs démarches administratives du quotidien ;
- pilote et finance également le projet de la future Maison de Santé de Noblat « Marc LAYCURAS », équipement structurant pour l'accès aux soins sur le territoire.

En lien avec les communes membres de l'intercommunalité, le département de la Haute-Vienne, la région Nouvelle-Aquitaine et l'État, elle participe aux financements des opérations de rénovation

et d'adaptation de l'habitat (maintien à domicile notamment).

La CC Noblat est chargée du développement économique et l'aménagement du territoire. Ainsi grâce au choix des élus communautaires, notre territoire intercommunal a été le 1er territoire rural néo-aquitain à déployé la fibre optique.

Elle cofinance (la CC Noblat est le plus gros contributeur) le PETR Monts et Barrages et s'appuie donc sur son ingénierie pour le développement et l'animation du territoire (pays d'arts et d'histoire, activités de pleine nature, fonds européens, animations des liens formations-écoles-entreprises, développement économique et social).

Elle soutient le Relais Insertion Solidaire (chantier d'insertion) et contribue activement au soutien de l'EBE Noblatout (Territoire Zéro chômeur longue durée).

Elle gère la collecte des ordures ménagères (SICTOM), en lien avec le SYDED (syndicat départemental d'élimination des déchets ménagers), elle participe au déploiement des éco-points et au fonctionnement des déchèteries.

En lien avec les communes, elle entretient et rénove les installations liées à l'assainissement collectif : réseaux, ensemble des ouvrages et stations. Elle a en charge le

contrôle des systèmes d'assainissements individuels.

Le conseil communautaire, qui réunit des élus issus de chacune des communes membres, fonctionne à l'image d'un conseil municipal à l'échelle du territoire : il vote les budgets, définit les grandes orientations et élit son exécutif — le président, ses vice-présidents et ses conseillers délégués — chargés de mettre en œuvre les décisions.

Dans la continuité :

C'est dans cet esprit de solidarité territoriale qu'Alain Darbon a été reconduit à la tête de l'intercommunalité. Devant ses pairs, le président réélu a tenu à souligner la

philosophie qui anime la structure ; « Je vous remercie pour votre confiance. La communauté de communes n'est pas une couche de plus dans le millefeuille territorial, c'est un endroit où l'on travaille ensemble, on fédère, on rassemble des forces et des moyens pour porter des projets qu'aucune commune ne pourrait porter seule ». Un message de rassemblement qui résonne d'autant plus à l'heure où les territoires ruraux doivent faire face à des enjeux croissants en matière de services à la population, de transition écologique et d'attractivité économique.



Les membres du bureau communautaire



Alain **DARBON**
ST-LÉONARD DE NOBLAT
Président

VICE-PRESIDENT(E)S



Alain **FAUCHER**
LA GENEYTOUSE

1er Vice-Président
Aménagement du territoire et du numérique



Josianne **ROUCHUT**
ST-PAUL

2e Vice-Présidente
Environnement, déchets et de l'économie circulaire



Franck **LETOUX**
ROYÈRES

3e Vice-Président
Voirie, Bâtiments et Assainissement



Guillaume **BONNETAUD**
ST-MARTIN-TERRESSUS

4e Vice-Président
Développement économique et Tourisme



Sébastien **VINCENT**
EYBOULEUF

5e Vice-Président
Sport et Musique



Guy **TOUZET**
ST-DENIS DES MURS

6e Vice-Président
France Services, Petite enfance, Accueil des familles itinérantes et Maison de santé



Marie-Sophie **AUBERGER**
MOISSANNES

7e Vice-Présidente
Economie sociale et solidaire.

CONSEILLER(E)S DÉLÉGUÉS



Romain-Bérenger **GRENAILLE**
LE CHATENET EN DOGNON

Coinseillé délégué
Collecte des Déchets



Lionel **LEMASSON**
ST-LÉONARD DE NOBLAT

Conseillé délégué
Assainissement



Bruno **DU COUR**
ST-BONNET-BRIANCE

Conseiller délégué
Voirie



Michaël **KAPSTEIN**
CHAMPNÉTERY

Conseillé délégué
Tourisme



Carole **BEN-TOUMIA**
SAUVIAT - SUR-VIGE

Conseillère déléguée
Petite Enfance

INSTANCES TERRITORIALES

LA COMMUNE ENGAGÉE DANS LES INSTANCES TERRITORIALES

À l'issue du renouvellement des instances intercommunales, Saint-Léonard-de-Noblat conserve une place active au sein des organismes qui travaillent sur les enjeux du territoire.

La commune est représentée au bureau du SIEPAL (Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges) par Alain Darbon et Nicolas Dugelay. Cette instance participe aux réflexions sur les déplacements, les logements, le développement économique et l'organisation du territoire à l'échelle du bassin de vie de Limoges.

Au sein du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays Monts et Barrages, la commune est également représentée au sein de l'exécutif. Nicolas Dugelay y exerce une vice-présidence en charge de la transition écologique et de la cohésion sociale, une délégation qui porte notamment sur les questions de l'environnement, l'adaptation au changement climatique, de la solidarité et de qualité de vie. Ces nominations confirment la place de notre ville au sein de ces instances et son implication dans les projets qui façonnent l'avenir de notre territoire.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Monts et Barrages (ancien Pays Monts et barrages) porte des missions en partenariat avec

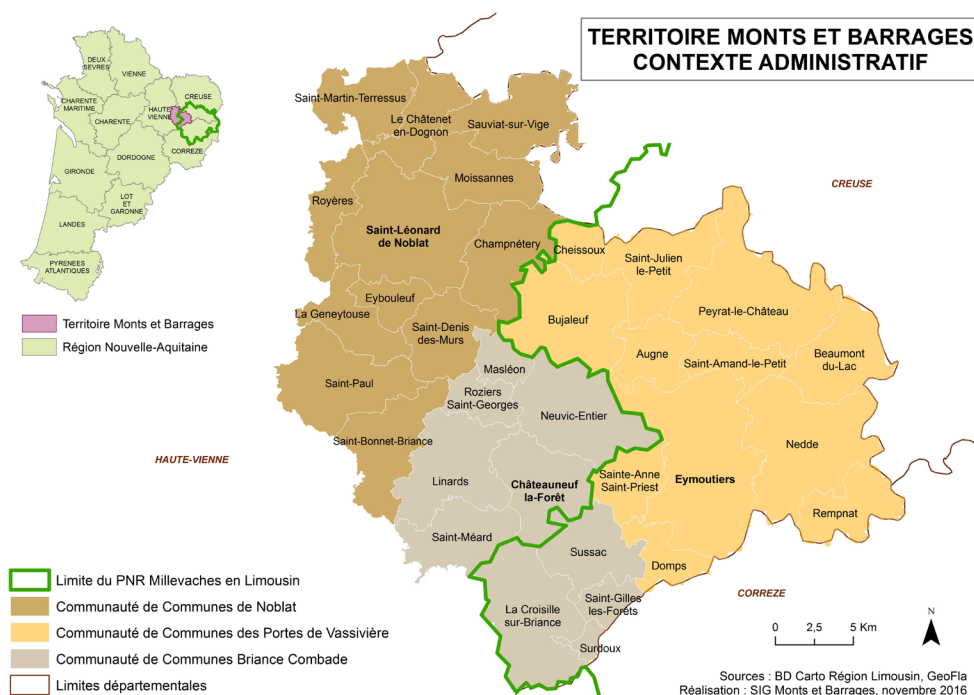
les communautés de communes du territoire qui le composent et le financent en grande partie.

- Communauté de communes de Briance-Combade (10 communes dont Châteauneuf la Forêt)
- Communauté de communes des Portes de Vassivière (12 communes dont Eymoutiers)
- Communauté de communes de Noblat : (12 communes dont Saint-Léonard de Noblat).

Ses autres soutiens financiers sont la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et l'Union européenne.

Il apporte une ingénierie importante, en lien avec les communautés de communes et les communes qui le constituent, il mène notamment les actions suivantes :

- Pays d'art et d'histoire (PAH) : Ce label du ministère de la Culture a été attribué au Pays Monts et Barrages pour l'animation de ses patrimoines (programme de visites, ateliers scolaires, aide aux communes, partenariats, expositions, publications...).
- Environnement : Le service Environnement travaille sur 3 thématiques principales : la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le programme pilote pour une forêt d'avenir et la Biodiversité dans l'espace public.
- Développement économique et social : L'animation économique du territoire propose d'accompagner les porteurs de projet, des entreprises, les acteurs de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et des



Nicolas DUGELAY
Vice-président délégué
à la transition écologique
et à la cohésion sociale

INSTANCES TERRITORIALES



collectivités territoriales dans leur projet de création, reprise ou de développement. Il travaille en lien avec le Relais Insertion Solidaire RIS – chantier d'insertion et avec l'entreprise à but d'emploi EBE Noblatout (démarche « territoire zéro chômeur de longue durée »).

- **Activités de pleine nature** : Le Pays porte une mission de coordination et de développement des activités de pleine nature et accompagne les différents porteurs de projet (randonnée, cyclo/VTT, associations, collectivités, Offices de Tourisme...).

- **Emploi – formation** : Le Pays porte une démarche de Gestion Prévisionnelle de Développement des Emplois et des Compétences territoriale (GPECT) mettant en lien les besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi ou des scolaires (apprentis, stagiaires...) dans des filières-clefs pour le développement du territoire. En lien avec l'état (Préfecture et éducation nationale), il co-anime un Comité Local Ecole Entreprises (CLE). En lien avec la région et avec l'appui de fonds européens, il anime les Actions Collectives de Proximité, un dispositif qui permet notamment d'amener des aides à différents commerces et entreprises dans des domaines divers tels que la restauration, les commerces alimentaires

(hors grande distribution), les entreprises du bâtiment (artisans maçons).

Financé en grande partie par les trois communautés de communes qui le composent, le PETR Monts et Barrages est administré par 2 instances élues.

Le Comité syndical : Réuni au minimum 4 fois par an, il vote les décisions majeures du PETR (budget notamment). Il est composé de 40 délégués titulaires élus (et 18 suppléants). La représentation des 3 Communautés de communes est ainsi fixée :

- Communauté de communes de Briançonnais : 11 délégués titulaires et 5 suppléants ;
- Communauté de communes des Portes de Vassivière : 11 délégués titulaires et 5 suppléants ;
- Communauté de communes de Noblat : 18 délégués titulaires et 8 suppléants.

Le Comité Syndical débat des orientations du projet de développement et des orientations budgétaires. Il vote le budget.

Le bureau syndical : Réuni tous les mois, il vote des décisions liées aux projets et actions courants du PETR.

16 élus y siègent : 5 pour la Communauté de communes de Briançonnais ; 5 pour la Communauté de communes des Portes de Vassivière ; 6 pour la Communauté de communes de Noblat.

Pour en savoir plus :
<https://www.paysmontsetbarrages.fr>

Le GAL Monts et Barrages, des aides européennes pour les projets locaux

Le GAL (Groupe d'Action Locale) Monts et Barrages permet de mobiliser des financements européens au service des projets du territoire. Porté par le PETR, il accompagne les collectivités, associations et entreprises dans la recherche de financements et le montage de leurs dossiers.

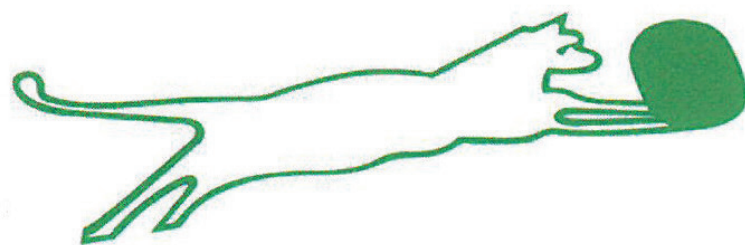
Pour la période 2023-2027, plusieurs thématiques sont soutenues : la culture, le patrimoine et la biodiversité, les activités de pleine nature, les services à la population, l'économie locale et solidaire, l'alimentation durable ou encore les projets de coopération avec d'autres territoires.

Concrètement, ces aides peuvent contribuer au financement d'équipements culturels, d'actions de médiation numérique, de projets touristiques, de commerces de

proximité ou encore d'initiatives favorisant les circuits courts.

Chaque projet est étudié au regard de la stratégie du GAL et de l'enveloppe disponible. Les dossiers sont ensuite examinés par un comité composé d'élus et d'acteurs locaux, afin de sélectionner les projets qui répondent le mieux aux besoins du territoire.

Toute structure ayant un projet est invitée à prendre contact avec le PETR le plus en amont possible, avant tout engagement de dépenses, afin de vérifier son éligibilité et d'être accompagnée dans sa démarche. Souvent méconnus, ces financements européens constituent pourtant un levier important pour accompagner le dynamisme et l'attractivité de notre territoire.



La Maison du Massepain
Pâtisserie

15 place de la république
87400 Saint-Léonard-de-Noblat
Tél : 05 55 56 23 07



Vêtements

FRAISSE

Prêt à porter Hommes & Femmes

3 Rue de Strasbourg / 87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT

Tél. : 05 55 56 13 20



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

France services Saint-Léonard de Noblat

Maison Simone Veil

15, rue de Beaufort

accès rue Léon Jouhaux

87400 Saint-Léonard de Noblat

Lundi, mercredi et vendredi

13h30 à 17h00

Mardi et jeudi

9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00



Téléphone : 05 19 09 00 70

mail : noblat@france-services.gouv.fr

PERMANENCES DELOCALISÉES

Mairie de Saint-Paul

1er lundi de chaque mois de 9h30 à 12h00

contact au 05 19 09 00 70 ou 05 55 09 71 25

Mairie de Sauviat-sur-Vige

2ème vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h00

contact au 05 19 09 00 70 ou 05 55 75 30 28

Vous avez une question sur votre retraite, la CAF, les impôts ou encore votre carte grise ? France Services est là pour vous accueillir, vous orienter, vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches du quotidien via le numérique.

Notre rôle ? Vous simplifier la vie administrative, tout en respectant le fonctionnement de chaque service public.

Un accompagnement neutre, bienveillant... et toujours à votre rythme.

À Saint-Léo Y'a plein d'Assos !

Tissu Associatif Diversifié

Sport, culture, caritative, ...

Pour tous
les âges
et tous les
niveaux !



**+80 Associations diverses et
variées !**

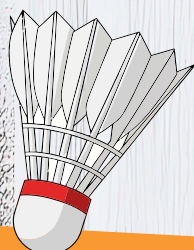
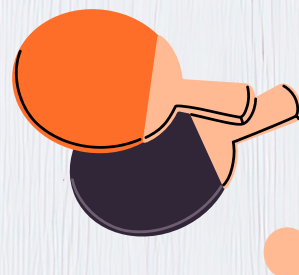
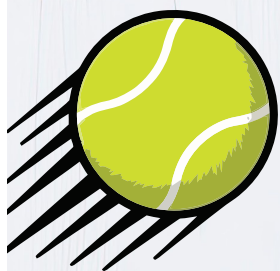


SAMEDI

**12
SEP**

Fête DES ASSOCIATIONS

10h-18h **Saint-Léonard-de-Noblat**
Halle des Sports



**Édition
2026**

Service Manifestations et Associations
Mairie de Saint-Léonard-de-Noblat
05.55.56.92.01



Votre Bibliothèque Municipale Georges-Emmanuel Clancier vous attend !

Installée Place Denis Dussoubs, la bibliothèque est l'espace culturel idéal pour toute la famille, accessible gratuitement en consultation sur place.

Horaires :

Mardi, mercredi, vendredi : 10h00-12h00 / 13h30-18h00

Samedi : 9h30-12h00 / 13h30-16h00

Un espace pour chacun, sur 3 niveaux !

- En rez-de-jardin (0-6 ans) : Albums, revues et DVD pour les tout-petits.
- Au rez-de-chaussée (Ados & Adultes) : Romans (dont science-fiction), documentaires, bandes dessinées, biographies, le fonds régional Limousin, ainsi que des CD (musique, livres lus) et des DVD.
- À l'étage (Adultes) : Littérature, romans policiers et vos magazines préférés.

Le plein de services et d'animations :

- Pôle Multimédia : Profitez d'ordinateurs pour consulter le catalogue ou surfer sur Internet, du Wifi gratuit (sur inscription et code d'accès) et de 2 impressions recto-verso gratuites si votre inscription est à jour.
- Pour s'évader : Des animations toute l'année pour toute la famille (jeux, contes...), les rendez-vous « L'heure du conte » et « l'heure du conte des petites oreilles » pour les enfants de 9 mois à 8 ans.

À votre service : Un dispositif de portage à domicile est proposé pour les lecteurs ne pouvant pas se déplacer. L'inscription est obligatoire pour emprunter.

Cotisation annuelle : 5€ pour les adultes de Saint-Léonard de Noblat, 10€ pour les autres adultes. Gratuit jusqu'à 18 ans et pour les étudiants.

Vos droits (durée de 3 semaines) : 8 livres, 8 revues, 8 DVD et 8 CD. Prolongation possible sur demande !

Attention aux retards : Des pénalités forfaitaires par document non rendu s'appliquent (1er rappel : 2€ | 2ème : 4€ | 3ème : 6€ | 4ème : 50€). Les pénalités sont doubles pour les vidéos.

Contact :

05-55-56-76-87

bibliotheque.municipale@ville-saint-leonard.fr

www.bibliotheque-st-leonard-de-noblat.fr

PRESTO

Pizzas Burgers Salades

29 avenue Jean Moulin
87400 St-Léonard-de-Noblat



#RestaurantPresto



05 87 19 82 67



Le Grand Saint Léonard, Lieu d'expositions

Deux expositions en une !

Du 18 avril au 31 mai dernier, l'Espace Culturel Le Grand Saint-Léonard a accueilli deux expositions qui ont invité habitants et visiteurs à se plonger dans l'histoire : « Jean Gagnant, un rebelle devenu héros de la Résistance » et « La Brosse, de la tragédie aux amitiés ».

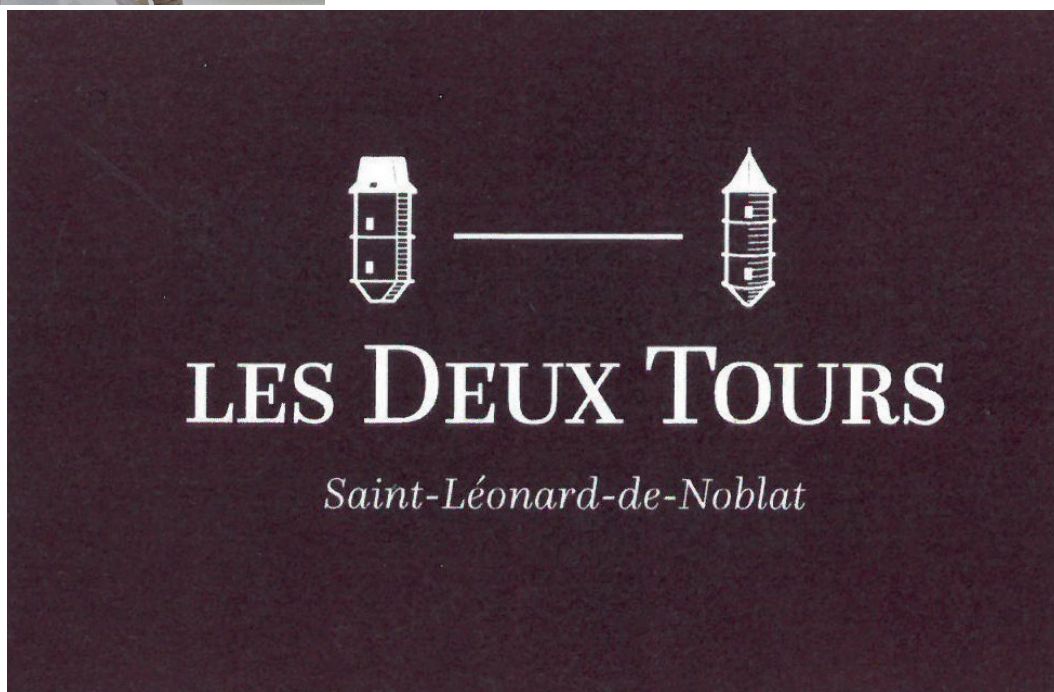
La première exposition rendait hommage à Jean Gagnant. Né le 25 août 1904 à Saint-Léonard-de-Noblat, Jean Gagnant fut l'un des piliers de la Résistance en Haute-Vienne. Responsable à Limoges du mouvement Libération Sud, il s'engagea dès les premières heures de l'Occupation dans le combat clandestin. Arrêté par les Allemands, il fut déporté au camp de concentration de Dachau. Martyr de la Résistance.

La seconde exposition permettait également de revenir sur la tragédie de la Brosse, l'un des épisodes douloureux de cette période noire, porté à la connaissance du public grâce au travail de mémoire mené par l'association Les Amis de la Brosse.



Voyage dans le temps à Saint Léonard !

En parallèle, dans la deuxième salle de l'Espace Culturel, une exposition proposait un voyage dans le temps à travers une sélection de photographies retraçant l'évolution de notre ville. Des clichés d'époque aux images contemporaines, c'est tout le visage de Saint-Léonard qui se déployait sous les yeux des visiteurs : ses rues, ses monuments, ses habitants, et les transformations qui ont façonné la commune jusqu'à aujourd'hui.



La Vie à Vélo en tournage à Saint Léonard de Noblat

Mardi 7 octobre, Marion Rousse et son équipe de tournage à fait escale à Saint-Léonard de Noblat pour son émission La Vie à Vélo diffuser sur France 3. Après une rencontre avec les membres de l'association "Les Amis de Raymond Poulidor et André Dufraisse", le cortège a fait le tour de la ville à vélo.

Le reportage a été diffusé le 16 mai 2026. N'hésitez pas à aller le visionner sur France.tv : <https://www.france.tv/france-3/nouvelle-aquitaine/la-vie-a-velo/8304816-saint-leonard-de-noblat-sur-les-traces-de-poulid.html>



Philippe Rebeyrat

TRAITEUR
CHARCUTIER - BOUCHER

Tél. 05 55 56 28 01
philippe.rebeyrat@gmail.com

18, rue de la Révolution
87400 ST LÉONARD DE NOBLAT



Installation des décorations de Noël par les agents des services techniques et la régie électrique

À l'occasion des festivités de fin d'année, l'activité a battu son plein dans notre commune. Les agents des services techniques avec les agents de la régie électrique ont installé les décorations de Noël dans les rues, la mairie, les places et le kiosque, marquant ainsi le début d'une période festive très attendue.

Cette année, la commune a encore innové avec l'installation de nouvelles guirlandes lumineuses et décors en LED qui, pour une longueur de 10 mètres, ne consomment que 12 watts. Un choix judicieux qui témoigne de l'engagement de la municipalité pour une fête responsable et durable.

Nous avons voulu aussi mettre en valeur pour leur travail du bois

Le Noblatout (entreprise à but emploi) avec un magnifique petit train avec ses wagons (place Wilson) et le fauteuil du Père Noël qui a trôné à côté du sapin place de la République.

L'outil en main avec les enfants qui ont confectionné des flèches et posé dans les rues pour déambuler vers les décorations. Nous avons vu toute la joie des petits et grands avec leurs yeux pétillants lors de l'illumination du sapin de Noël avec le père Noël qui nous avait fait la gentillesse de sa présence.

Pour finir, les élus félicitent et remercient pour leur travail les services techniques, la régie électrique ainsi que les personnes du Noblatout et des enfants de l'outil en main ainsi que leurs encadrants.



Un ex-voto de Saint-Léonard de Noblat exposé à Limoges

Le Musée de la Résistance de Limoges présentera du 19 juin 2026 au 4 janvier 2027 l'exposition temporaire « Prisonniers de guerre. Histoire d'une communauté captive (1940-1945) ». Parmi les objets rapportant cette expérience de captivité figure un ex-voto réalisé par des prisonniers de guerre de l'Oflag VI A de Soest, en Allemagne.

L'Oflag VI A de Soest était un camp d'officiers français prisonniers installé en Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale. Des milliers de soldats français capturés en 1940 ont été envoyés dans de tels camps, où ils ont partagé une expérience commune de privation de liberté jusqu'en 1945.

Cet ex-voto a été conservé dans la collégiale Saint-Léonard de Saint-Léonard-de-Noblat. La base du ministère de la Culture, qui recense les objets patrimoniaux de la commune, mentionne que cette collégiale a longtemps abrité de nombreux ex-voto liés à la situation de captivité, notamment des chaînes, entraves et colliers de prisonnier, témoignages matériels de la libération de captifs.



L'exposition « Prisonniers de guerre. Histoire d'une communauté captive (1940-1945) » offre ainsi l'opportunité de voir à Limoges un objet directement associé à la mémoire locale de Saint-Léonard-de-Noblat et à l'histoire des prisonniers de guerre français. Le prêt de cet objet initié par l'ancienne municipalité et poursuivi aujourd'hui doit durer jusqu'à la fin de l'exposition, en janvier 2027.

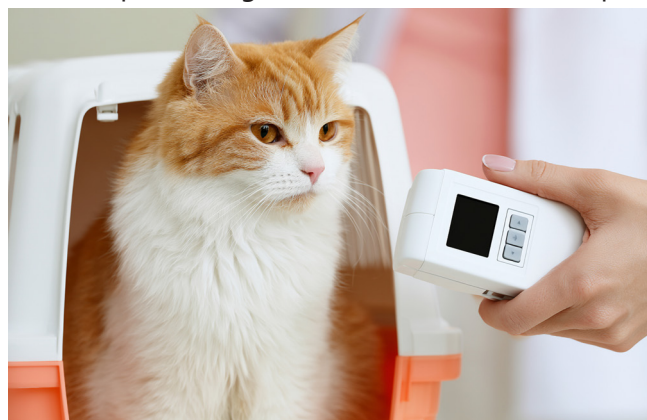
Identification des chats : protégez votre animal et respectez la loi

Selon l'article L212-10 du Code rural et de la Pêche maritime, l'identification des animaux de compagnie est une obligation légale. En effet, le propriétaire d'un chat non identifié né après le 1er janvier 2012 peut être puni d'une amende.

L'opération réalisée par un vétérinaire consiste en l'apposition d'un tatouage ou d'une puce électronique. En cas de perte, l'identification facilite les recherches de l'animal. Cela permet également de réduire les risques de vol.

Si l'animal de compagnie a disparu du domicile, il est alors considéré comme **en divagation** et peut être conduit en fourrière. À l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé, il est alors considéré comme abandonné et peut être cédé ou, euthanasié après avis d'un vétérinaire.

De plus, le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police peut, par arrêté, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâchement dans ces mêmes lieux (Article L211-27 de ce même code). » Ces chats acquièrent ainsi le statut de « chat libre errant ».



L'Escalier — Café Répar'Action : donner une seconde vie aux objets

Le tiers-lieu L'Escalier, situé 3 place Gay-Lussac, est un espace collaboratif et convivial proposant coworking, café associatif, expositions et ateliers ouverts à tous.

Parmi ses actions phares : le Café Répar'Action — des rendez-vous réguliers (le premier samedi du mois et le troisième lundi de 10h00 à 12h00) où des bénévoles et bricoleurs accompagnent les habitants pour réparer petits électroménagers, mobilier et objets du quotidien. L'objectif : apprendre ensemble, réduire les déchets et consommer autrement dans une ambiance chaleureuse autour d'un café.

Les dates et modalités sont annoncées régulièrement sur le site et les réseaux sociaux de L'Escalier ; il est recommandé d'apporter l'objet à réparer et, si possible, ses accessoires (câbles, pièces, outillage).

Ces ateliers renforcent l'économie circulaire, créent du lien intergénérationnel et valorisent l'entraide ci-

toyenne. N'hésitez pas à franchir la porte; un geste simple pour la planète et la solidarité locale.



Le CADA AUDACIA de Saint-Léonard-de-Noblat : un lieu d'accueil, d'entraide et de partage

Implanté à Saint-Léonard-de-Noblat depuis janvier 2022, le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) AUDACIA offre un hébergement et un accompagnement administratif et social à des personnes exilées ayant fui la guerre, les persécutions ou la privation de leurs droits fondamentaux. Le centre accueille aujourd'hui 40 personnes : familles, couples et personnes isolées, toutes confrontées à un déracinement profond, souvent marqué par la perte de repères, d'identité et de liens familiaux.

En France, durant la procédure d'asile, ces personnes ne peuvent ni travailler ni suivre de formation professionnelle, vivant ainsi une longue période d'attente et d'incertitude. Le CADA s'efforce de transformer ce temps suspendu en temps d'activité et de participation. Nombre de résidents s'impliquent dans la vie locale : aide lors d'événements communaux (Tour de France, Ostentions, Marché des producteurs...), soutien à l'EHPAD, au Secours Populaire ou au Foyer Rural pour l'accompagnement à la scolarité. Ces gestes, parfois discrets mais toujours sincères, témoignent d'un désir fort de contribuer à la communauté qui les accueille.

Cette dynamique d'ouverture repose aussi sur un réseau de bénévoles engagés. Habitants de la commune et des environs, ils consacrent du temps tout au long de l'année à l'aide aux devoirs, aux cours de français ou à des

activités de la vie quotidienne comme l'apprentissage du vélo. Leur présence favorise l'intégration, rompt l'isolement et crée des liens durables fondés sur la bienveillance et le respect mutuel.

Le CADA AUDACIA est ainsi bien plus qu'un centre d'hébergement : c'est un espace d'humanité et de coopération, où se rencontrent parcours de vie, cultures et solidarités. À travers l'engagement des personnes hébergées, du personnel et des bénévoles, il illustre combien l'accueil et le partage sont des richesses pour l'ensemble du territoire. Le centre reste un lieu ouvert à tous, où chaque initiative ou volonté de rencontre est la bienvenue.



ADEC INFORMATIQUE
CHALOPIN ARNAUD

06 70 68 62 40 / 05 44 20 28 74
9 Rue de la Révolution 87400 Saint Léonard de Noblat
adec-informatique@orange.fr

 **facebook**

BOB
le fromager
Fromages Crèmerie

 **Produits régionaux**  **Fromages Crèmerie**  **Primeurs Oeufs**  **Epicerie fine Vins fins**

05 55 56 23 72
Du Mardi au Vendredi : 7h15 - 12h30 / 15h15 - 19h
Samedi : 7h15 - 12h30 / 15h15 - 18h30 // Dimanche : 8h30 - 12h

1, rue de la Révolution - 87400 St-Léonard de Noblat

Reprise de concessions au cimetière

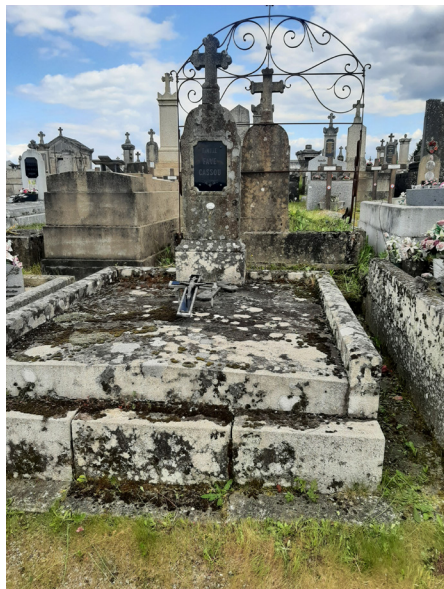
La procédure de reprise des concessions abandonnées est désormais achevée.

Dans ce cadre, plusieurs caveaux identifiés par les services municipaux feront l'objet de travaux de remise en état. Après retrait des éléments religieux et identitaires, et après sécurisation lorsque cela s'avère nécessaire, ces caveaux seront proposés à la vente aux particuliers sous forme de concessions réhabilitées.

Cette démarche permet à la fois de préserver la qualité et la sécurité du cimetière tout en optimisant l'espace disponible. Les interventions engagées contribueront également à améliorer l'accessibilité de certaines zones, notamment en facilitant l'accès aux concessions aujourd'hui enclavées.

Les premiers monuments ont été libérés au mois de juin. D'autres concessions redeviendront progressivement disponibles dans l'ancien cimetière au cours des prochains mois.

Pour toute information concernant les disponibilités, les modalités d'acquisition ou les tarifs, les services de l'état civil se tiennent à votre disposition.



Le jardin du souvenir

Pour rappel, un espace spécialement dédié au dépôt de fleurs a été aménagé au sein du Jardin du Souvenir. Afin de préserver le caractère harmonieux et respectueux de ce lieu de recueillement, les fleurs et autres marques d'attention doivent être déposées exclusivement dans cet espace prévu à cet effet. Conformément au règlement du cimetière, aucun dépôt n'est autorisé sur le réceptacle des cendres et aucune plaque funéraire ne peut y être installée.

Les plaques nominatives des défunts sont fournies et fixées par les services municipaux sur le totem situé à l'entrée du Jardin du Souvenir.

Un nouvel élan pour Saint-Léonard

Avec 31,25 % des suffrages aux dernières élections municipales, nous remercions chaleureusement nos électeurs pour leur confiance.

Grâce à votre soutien, nous siégeons au Conseil municipal avec 4 élus et au Conseil communautaire avec 1 élu. Nous sommes présents dans toutes les commissions (finances, travaux-urbanisme, attractivité, culture-patrimoine, animation-vie sociale et jeunesse-affaires scolaires) + un élu à la Régie municipale électrique.

- Pour un été réussi et une ville plus attractive :

À l'approche de l'été, nous souhaitons que Saint-Léonard accueille ses visiteurs dans les meilleures conditions. Nous voulons une ville mieux entretenue, plus fleurie, colorée et vivante.

Nous proposons notamment :

- Des panneaux informatifs devant les monuments historiques
- Des parcours touristiques balisés sur le terrain
- La mise en valeur de l'histoire de la race limousine au pied du taureau (avec une possible exposition)
- Une meilleure promotion de nos spécialités culinaires

La collégiale mérite toute notre attention : accès PMR, pendule et travaux d'urgence.

Nous espérons enfin la réouverture de la rue de la Poste et de la rue Victor Hugo.

C'était sa dernière séance et le rideau sur l'écran est tombé ! En ce 2 juin a eu lieu la dernière projection de film dans la salle éphémère...

- Parlons sécurité : un sujet trop souvent tabou

L'insécurité n'épargne pas notre ville. Cambriolages (dont récemment 2 à court intervalle au cabinet médical Daniel Lamazière), trafics de stupéfiants, points de deal, incivilités, dégradations, trottinettes en circulation anarchique et chiens en divagation perturbent la tranquillité publique.

Nous avons proposé la création d'une police municipale. Les caméras seules ne suffiront pas !

Ensemble, préservons la quiétude et la sécurité de Saint-Léonard.

- Nous serons toujours ravis d'avoir un dialogue constructif ensemble. N'hésitez pas à nous solliciter, notamment sur notre page facebook.

Groupe " Un nouvel élan pour Saint-Léonard de Noblat "

Madame Allassonière, conseillère municipale se déclarant indépendante, n'a pas souhaité transmettre de contribution pour cette édition du bulletin municipal.

INFORM@TIC' SERVICES

Solutions informatiques particuliers & professionnels

Jean-François DUMAS

06 18 52 10 86

contact@informaticservices87.fr

3, rue Gay-Lussac 87400 St-Léonard de Noblat / 05 55 04 04 89

ÉTAT-CIVIL

L'article 9 du Code Civil prévoit que « chacun a droit à sa vie privée ». Il régit la publication des actes d'état-civil (naissance, mariage, décès). Seuls les actes de décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun. Les actes de naissance et de mariage nécessitent l'accord des parents et des futurs époux. Pour cela, une autorisation de publication est disponible en mairie auprès du service état-civil.

NAISSANCES (D'octobre 2024 à avril 2026)

47 naissances hors commune / 9 autorisations de publication.

JUILLET 2024

Le 09 (à Limoges) : Nathan ROY

OCTOBRE 2024

Le 09 (à Limoges) : Ramatoulaye BAH

FEVRIER 2025

Le 01 (à Limoges) : Elif CITAK

AVRIL 2025

Le 01 (à Limoges) : Lilian CHEVASSUS

JUILLET 2025

Le 13 (à Limoges) : Mia LAUMAY DUPIC

Le 17 (à Limoges) : Layana AKSU

AOUT 2025

Le 16 (à Limoges) : Arthur IBIA QUISPE

FEVRIER 2026

Le 13 (à Limoges) : Anastasia DERIMAIT

AVRIL 2026

Le 27 (à Limoges) : Maël Tavernier

MARIAGES (D'octobre 2024 à mai 2026)

28 mariages et 15 autorisations de publication

SEPTEMBRE 2024

Le 21 : Yoan MENDES et Andréa LASSENE

DÉCEMBRE 2024

Le 21 : Carole SURROCA et Sylvain LANZERAY

JANVIER 2025

Le 04 : Maxime ROYER et Léa GROTTÉ

JUIN 2025

Le 14 : Baptiste DEGOT et Julie COLOMBIER

JUILLET 2025

Le 07 : Vincent MARIN et Amandine NATHIÉ

Le 12 : Steven NAVAUD et Elsa MAURY

AOÛT 2025

Le 09 : Pierre VENTENAT et Aliénor LECONET

Le 16 : Thomas KIRSCH et Leslie JOFFE

Le 23 : Franck ITRI et Marie-Pierre MARCHESE

SEPTEMBRE 2025

Le 6 : François DECHAUX-BEAUME et Caroline CHAPONNAY

OCTOBRE 2025

Le 31 : Julian GALLO et Antonin HÉRAUT

NOVEMBRE 2025

Le 21 : Allan JANOT et Estelle MOREAU

Le 22 : Camille VERDIER et Anthony BESSAGUET

AVRIL 2026

Le 18 : Aurélie MONTAZAUD et Jérémy GIRAUD

MAI 2026

Le 23 : Mathieu CHARON et Anaëlle MONDIN

Le 23 : Sophie LOUVET et Simon LIVOREIL

DÉCÈS (D'octobre 2024 à avril 2026)

Seules les personnes domiciliées sur la commune hors EHPAD sont recensées dans la liste ci-dessous :

OCTOBRE 2024

Le 02 : Robert BIRONNEAU (70 ans)
 Le 07 : Sophie LISSANDRE (15 ans)
 Le 19 : Marie GERMAIN veuve AYMARD (97 ans)
 Le 19 : Edgard ZEMLIAKOFF (93 ans)

NOVEMBRE 2024

Le 12 : Marcel TRANCHANT (93 ans)
 Le 16 : Ginette BOUCOLE veuve BOYER (95 ans)
 Le 23 : Patrick PERDEREAU (54 ans)
 Le 29 : Claude BEAUVILLARD veuve GAUTHIER (87 ans)

DÉCEMBRE 2024

Le 24 : Colette DUBUISSON épouse MARTIN (73 ans)

JANVIER 2025

Le 09 : Bernadette DUJARDIN (88 ans)
 Le 09 : Aimée CHARBONNIAUD (91 ans)
 Le 28 : Marcel PICHON (80 ans)

FÉVRIER 2025

Le 06 : Jean-Louis AYMARD (71 ans)
 Le 10 : Ginette FAUCHER épouse LACLAUTRE (82 ans)
 Le 19 : Lucien BALIN (80 ans)
 Le 21 : Annie MATHIEU épouse MAZAUD (83 ans)
 Le 25 : Céline FAUCHER épouse DEGOT (88 ans)

MARS 2025

Le 06 : Yolande SIRON veuve CIECHOCKI (85 ans)
 Le 08 : Rémi RIBIÈRE (65 ans)
 Le 11 : René RIBIERE (86 ans)
 Le 14 : Germaine FAYE veuve DESCHAMPS (93 ans)
 Le 23 : Michel DEPÉROUX (91 ans)
 Le 27 : André DEGOT (91ans)

AVRIL 2025

Le 08 : Jean Marc JARRY (92ans)
 Le 13 : Claude LACORRE (87ans)
 Le 14 : Georges GANTHEIL (85ans)
 Le 15 : Bernard MAGISTER (78ans)

Le 16 : Gérard JEANTAUD (76ans)

Le 14 : Odette MESURE veuve BOUVIER (96ans)

Le 23 : Guy PENOT (65ans)

Le 25 : Jean-Louis BRUSCHET (71ans)

MAI 2025

Le 04 : Marie-Laure COUSSIÈRE (60ans)
 Le 06 : Guy PLANCHAT (88ans)
 Le 09 : Sylvie GODILLOT épouse LENOIR (62ans)
 Le 12 : Alain TERGANT (74ans)
 Le 15 : Bernadette PÉNICAUT veuve TERNISIEN D'OUVILLE (101ans)
 Le 29 : Daniel PIQUET (83ans)

JUIN 2025

Le 17 : Yvonne MARBOT veuve LAMARGUE (94ans)
 Le 18 : Gisèle ROUSSAUD veuve RAMBIS (92 ans)
 Le 22 : Bernard MARTIN (69 ans)

JUILLET 2025

Le 01 : Jean-Louis MARCELLAUD (74 ans)
 Le 06 : Camille MONTIBUS (94 ans)
 Le 10 : André BARÔME (78 ans)
 Le 12 : Roland LEBREAU (70 ans)
 Le 13 : Renée PEYMIRAT épouse ALARY (90 ans)
 Le 15 : Maurice JUST (93 ans)
 Le 23 : Nicole ROCHE SOURDOULAUD veuve LAZZARO (87 ans)
 Le 31 : Eliane PELTIER veuve SAVARY (76 ans)

AOÛT 2025 :

Le 13 : Marie MARCHEIX veuve HABEILLON (101 ans)
 Le 20 : Monique ESCURAS veuve POUYADE (88 ans)
 Le 20 : André BORDERIE (91 ans)
 Le 22 : Simone TEXIER veuve BOURZEIX (93 ans)

SEPTEMBRE 2025 :

Le 06 : Marie MERLE épouse BARRY (85 ans)
 Le 10 : Claude CLUZELAUD épouse COUPAT (78 ans)
 Le 19 : Ginette TAMISIER veuve BEYLLE (92 ans)
 Le 25 : Josette WALLEME épouse DUBRULLE (61 ans)

ÉTAT-CIVIL

Le 27 : André TAVIRE (74 ans)

OCTOBRE 2025 :

Le 01 : Frédéric BALLOT (63 ans)

Le 07 : Jean GILLES (93 ans)

Le 21 : Jean-Pierre RAIMBAUT (76 ans)

Le 23 : Mercédès ROMA (85 ans)

Le 29 : Geneviève LEGARÇON veuve HERVIOT (96 ans)

NOVEMBRE 2025

Le 08 : Gaston RUAUD (91 ans)

Le 25 : Yvette BERGER veuve MALLEDENT (95 ans)

Le 25 : André ALARY (95 ans)

Le 27 : René GUÉRY (87 ans)

Le 27 : Michel VANNIER (71 ans)

DÉCEMBRE 2025

Le 07 : Christiane MICHEL épouse REILHAC (78 ans)

Le 13 : Sandra BARBIÉRI épouse SAUTOUR (59 ans)

Le 19 : Roger CONSTANT (90 ans)

Le 28 : Sauveur SARIO (63 ans)

JANVIER 2026

Le 05 : Alain PELTRAUT (64 ans)

Le 06 : Marc BIDEAUD (64 ans)

Le 09 : Jean-Luc MOYEN (68 ans)

Le 11 : Raymond LYRAUD (94 ans)

FÉVRIER 2026 :

Le 27 : Arlette BERGER épouse REILHAC (69 ans)

MARS 2026 :

Le 12 : Roger POUTISSOUS (76 ans)

Le 23 : André PARIS (87 ans)

Le 25 : Jeannine MORIN épouse FRÉTILLE (75 ans)

AVRIL 2026 :

Le 01 : Simone REBILLON veuve BRISSET (83 ans)

Le 12 : Jean COUDRIER (90 ans)

Le 14 : Adélaïde CLÉDAT épouse BAZENANT (101 ans)

Le 28 : Denise JEAN-BAPTISTE (85 ans)



Laetitia Loulier

06 84 75 07 61

contactlmcprojets@gmail.com

lmcprojets.com



- ➡ Décoration intérieure particuliers
Décoration professionnelle
Décoration de vitrines
- ➡ Organisation et décoration de vos événements
professionnels et privés
- ➡ Restauration, modernisation de mobilier





Denis Verlinden

Joallerie - Montres - Bijoux
CRÉATIONS • TRANSFORMATIONS • RÉPARATIONS

Choisissez votre pierre pour créer le bijou de vos rêves



PL. WILSON - 87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT
TEL. 05 55 56 02 73

www.bijouterie-verlinden.fr



ACHAT D'OR

Nous rachetons
vos bijoux en Or et Argent

PAIEMENT COMPTANT APRÈS ESTIMATION*
INVESTIR DANS L'OR EST UNE VALEUR SÛRE

*voir conditions en magasin

CONSULTEZ-NOUS

Sans engagement et en toute confidentialité



Denis Verlinden

Joallerie - Montres - Bijoux
CRÉATIONS • TRANSFORMATIONS • RÉPARATIONS

ID Studio - RCS Limoges 494 602 824 - Document non contractuel



www.visionsur.fr

NOS PRESTATIONS

- Pratique le tiers payant avec les mutuelles et l'offre 100% santé pour un reste à charge à 0€
- Magasin agréé pour les vérifications de la vue
- Activités spécifiques : Lunettes de sport à la vue et adaptation lentilles de contact
- Déplacement à domicile gratuit pour personnes valides ou handicapées

CHÂTEAUNEUF LA FORÊT		EYMOUTIERS		ST-LÉONARD DE NOBLAT	
7 Avenue du Pont la Prairie 87130 Châteauneuf la Forêt		1 rue des Ursulines 87120 Eymoutiers		5 Avenue du Champ de Mars 87400 St-Léonard de Noblat	
☎ 05 55 69 62 52		☎ 05 55 32 00 31		☎ 05 55 04 08 12	
Mardi au Vendredi 9h-12h et 14h-19h Samedi 9h-13h		Mardi au Samedi : 9h-12h et 14h-19h		• visionsur.opticien@gmail.com	



www.auditionsur.fr

SERVICES PROPOSÉS

- Adaptation de prothèses auditives
- Entretien et réparation d'aides auditives
- Protections auditives et bouchons anti-eau sur mesure

BILAN AUDITIF GRATUIT
TIERS-PAYANT TOUTES MUTUELLES

OFFRE
RESTE à CHARGE

0€

ST-LÉONARD DE NOBLAT

OUVERTURE PROCHAINE

8 Avenue du Champs de Mars

CHÂTEAUNEUF LA FORÊT

21 Avenue Amédée Tarrade
87130 Châteauneuf la Forêt

☎ 09 83 83 80 13

Du Lundi au Mardi
9h00-12h30 et 13h30-18h00